Parc naturel régional des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

édito

Inventer l'avenir avec confiance

L'Express, Le Monde, Les Échos, La Gazette des Communes, France Info...
En 2018, le rapport d'activités du Parc des Grands Causses s'est écrit aussi dans la presse nationale, intéressée par nos actions en faveur des modes de déplacement doux et durables. Comme elle l'a constaté, l'immobilité n'est pas notre fort et les mobilités alternatives le sont bien davantage ! Ce coup de projecteur sur le sud-Aveyron rejaillit à mon sens sur l'ensemble des parcs naturels régionaux. Car que nous disent d'abord ces reportages ?
Ceci : sur des enjeux cruciaux comme le changement climatique, l'empreinte carbone, la construction d'une société plus apaisée, c'est de la ruralité que peuvent venir des solutions.
De la capacité d'invention des territoires ruraux.
Inventer pour la vitalité de notre territoire, en défendant sa spécificité et en s'appuyant sur ses ressources : telle est la démarche du Parc des Grands Causses. Non seulement pour les mobilités durables, mais pour tous ses domaines de compétence. Et je salue à son tour la presse locale et régionale, qui accorde une attention constante à nos initiatives dans toute leur diversité.
Si le Parc des Grands Causses avance des solutions, c'est indéniablement grâce à la profonde connaissance, par ses élus et ses techniciens, du territoire. De ses forces, de ses faiblesses, de son potentiel et de ses vulnérabilités. Cette même connaissance qui nous a permis par exemple, face au phénomène des invasives, de définir une approche raisonnée (sensibilisation, formation, traitement) qui convienne au territoire et réponde aux besoins des communes.
C'est, ainsi, dans une logique de territoire qu'œuvre le Parc naturel régional des Grands Causses. L'écho que recueillent ses initiatives aux échelons régional et national témoigne de la pertinence de sa démarche. Songez donc : pas moins de sept prix et appels à projet ont été remportés en 2018. Label Grand Site Occitanie, prix national French mobility, trophée EnerGaia... Avec toutes les retombées, financières et promotionnelles, que cela suppose pour le territoire.
Le Parc naturel régional des Grands Causses recueille l'attention car il continue d'inventer son avenir, pas à pas, avec confiance. Ce rapport d'activités en témoigne. Bonne lecture à tous !

Alain Fauconnier
Président du Parc naturel régional des Grands Causses,
Maire de Saint-Affrique

Sommaire

RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ
Gestion et connaissance de l'eau, Assainissement, Forêts et zones humides, Faune et flore
03 > 20

AMÉNAGEMENT, PAYSAGE ET ÉVALUATION
SCoT, Paysage, Energies, Signalétique, Evaluation
21 > 30

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
Dispositifs financiers, Tourisme durable, Randonnée et itinérance, Culture et patrimoine
31 > 42

COMMUNICATION VIE INSTITUTIONNELLE
Données financières, syndicat mixte
43 > 54

RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ

1 364
KM DE COURS D'EAU

19
SITES NATURA 2000

28
ESPÈCES PROTÉGÉES

1 073
HA DE MILIEUX HUMIDES SONT INVENTORIÉS

43%
DU TERRITOIRE EST COUVERT DE FORÊT (DONT 87% PRIVÉES)

« En 2018, nous avons œuvré pour mieux gérer les espèces invasives avec notamment la mise en place d'une cellule de crise avec la sous-préfecture de Millau pour le suivi de la chenille processionnaire étendue par la suite à la pyrale du buis, et l'achat de matériels pour lutter et agir de façon ponctuelle sur le territoire.
Autre fait notable, la labellisation du PAPI Tarn Dourdou Rance obtenue le 5 juin 2018, sans réserve.
Enfin, l'étude hydrogéologique du Causse Noir s'est poursuivie avec la clôture de la partie « terrain » et des traçages.

Directeur général adjoint
LAURENT DANNEVILLE
05 65 61 43 59 - 06 37 58 72 03
laurent.danneville@parc-grands-causses.fr

PÔLE RESSOURCES NATURELLES & BIODIVERSITÉ

APOLIT CHRISTOPHE
Assistant de gestion hydrogéologue
05 65 61 43 67 - 07 86 93 53 22
christophe.apolit@parc-grands-causses.fr

BUSSIERE JÉRÔME
Chargé de mission biodiversité, forêts, zones humides
05 65 61 43 12 - 06 70 42 23 88
jerome.bussiere@parc-grands-causses.fr

CATZ NAÏMA
Chargée de mission PAPI
05 65 61 43 19
naïma.catz@parc-grands-causses.fr

DELAGNES CÉLINE
Chargée de mission rivières
05 65 61 43 65 - 07 86 93 35 72
celine.delagnes@parc-grands-causses.fr

JACOB LAURE
Chargée de mission milieux naturels, faune, flore
05 65 61 43 60 - 06 70 41 82 99
laure.jacob@parc-grands-causses.fr

L'EAU

Préservation des masses d'eau souterraine et prévention du risque inondation, études hydrogéologiques du milieu karstique, protection des points de captage d'eau potable, vigileance quant à l'assainissement autonome... Par convention-cadre avec l'Agence Adour-Garonne, le Parc des Grands Causses intervient sur les petit et grand cycles de l'eau. Ses actions conjuguées vont dans le sens d'une préservation et d'une gestion de la ressource, ainsi que d'une connaissance toujours plus affinée de celle-ci.

GESTION DES CRUES : LE PAPI D'INTENTION MIS EN ŒUVRE

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 1

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.1
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONTRIBUER À SA BONNE GESTION

NATURE DE L'ACTION
ÉTUDE

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Naïma Catz

Avis très favorable à l'unanimité.
C'est par cette appréciation de la plus belle eau que le comité d'agrément a validé le Papi d'intention (programme d'actions de prévention des inondations) porté par le Parc des Grands Causses. Outil opérationnel pour une gestion intégrée du risque inondations, ce Papi couvre l'unité hydrographique Tarn-Dourdou-Rance. Cela représente une superficie cumulée de 1800km2 : plus de la moitié ouest du Parc, une frange du Lévézou, du pays réquistanais et du Tarn frontalier.
En parallèle, le Parc naturel régional suit l'élaboration du Papi Tarn Amont, qui englobe 59 communes du Gard, de la Lozère et de l'Aveyron, dont la partie orientale de son territoire.
Depuis la labellisation du Papi d'intention Tarn-Dourdou-Rance, le PNRCG est entré de plain-pied dans l'animation opérationnelle du programme. Celle-ci est orchestrée par un chargé de mission spécifique et mobilise un large éventail de compétences du Parc des Grands Causses : cartographe, urbaniste, spécialiste environnement, chargée de communication... Elle s'accompagne d'une aide aux élus locaux pour la définition de leur stratégie de gestion des crues.
Trois bureaux d'études ont été choisis pour la réalisation du diagnostic global et approfondi du territoire :

- WSP pour l'étude globale hydraulique du bassin versant Sorgues-Dourdou-Rance
- ISL pour les modélisations sur l'axe Tarn
- Acthys Diffusion pour l'étude historique.

Le diagnostic de vulnérabilité des habitations et bâtiments publics sensibles est mis en œuvre au travers de plusieurs actions :

- l'identification des enjeux en zone inondable
- la création d'une plaquette d'information et de sensibilisation
- la réalisation d'un questionnaire d'enquête
- la préparation d'une campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtis à Coupiac, Saint-Affrique et Vabres-l'Abbaye
- la conduite d'enquête préalables à Coupiac consécutivement aux inondations de mai 2018
- l'identification des activités économiques en zone inondable, en collaboration avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les CCI du Tarn et de l'Aveyron.

Cette phase d'animation s'échelonne sur deux ans, pour une labellisation définitive du Papi au cours de l'année 2020.

61
COMMUNES COUVERTES PAR LE PAPI

6 633
BÂTIMENTS RECENSÉS EN ZONE INONDABLE

6,8
M PIC DE LA SORGUES LE 28 NOVEMBRE 2014

BUDGET
121 500€

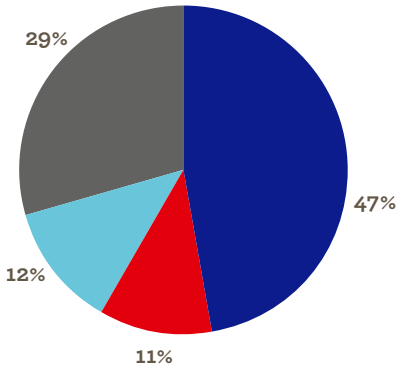

COLLECTIVITÉS

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

D'ores et déjà, comme le Gouvernement l'a autorisé, les communautés de communes concernées sur le territoire s'orientent vers une prise de la compétence "eau potable et assainissement" en 2026, et non en 2020 comme initialement prévu par la loi Notre.
D'ici là, une étude de faisabilité relative à ce transfert est conduite par le Parc.
Ceci en relation avec les services de l'État du département de l'Aveyron et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui souhaitent repenser et moderniser l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement.

La phase 1 de l'étude s'est déroulée à l'automne 2017 : l'état des lieux et le diagnostic des services. Pour la phase 2, trois réunions ont été orchestrées par le Parc au sein des intercommunalités concernées. Leurs objectifs :

- l'exposé des obligations et opportunités de la loi Notre
- un complément au diagnostic de l'existant par une présentation de la mise à niveau des services communaux
- la production d'éléments d'aide à la décision quant à l'organisation future des services d'eau potable et d'assainissement
- le choix des scenarii de gouvernance.

Prévue en 2019, la phase 3 va consister précisément en l'étude approfondie des scenarii retenus.

BUDGET
57 636€
FINANCEMENT

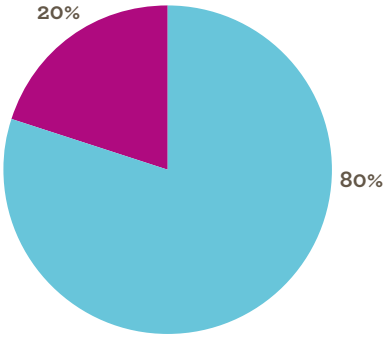

COMMUNES

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

CAUSSE NOIR : ÉTUDES À FORT DÉBIT

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 4

OPÉRATIONNEL 8.4
AMÉLIORER ET CAPITALISER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET LA PARTAGER

NATURE DE L'ACTION
ANIMATION

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Christophe Apolit, Alexandre Greffier

Commencée par un premier traçage près de Lanuéjols (Gard) en mars 2017, l'étude hydrogéologique du Causse Noir se poursuit selon un débit optimal ! Deux lots ont été menés à bien et livrés en 2018 : l'un sur la géologie et la tectonique (lot 1), l'autre sur la géomorphologie (lot 2).
Le lot 1 se caractérise par l'acquisition de données nouvelles, relatives à la formation des roches sédimentaires et à la structure des aquifères ; ainsi que par une hiérarchisation des failles et une répartition de la fracturation sur le terrain. Sans oublier, enfin, la réalisation d'une cartographie harmonisée des unités hydrogéologiques du Causse Noir.
Le lot 2 a permis de déterminer avec précision les formes karstiques de surface (vallées sèches, dolines...), les pertes actives, ainsi que les éléments nécessaires à l'approche de la paléo-hydrogéologie.
S'agissant des autres lots, l'acquisition des données touche à sa fin. Le bureau d'études Antea est en phase d'interprétation des données pour les lots 3 à 6.
Le Parc a installé sept stations hydrométriques. L'une d'elles est en place sur la source de la Sourgette, qui est potentiellement utilisable pour alimenter la commune de Meyrueis (Lozère) en eau potable. Deux suivis hydro chimiques ont été réalisés : l'un, mensuel, sur 15 sources entre février 2017 et avril 2018 (analyse de la bactériologie et éléments majeurs) ; l'autre, biannuel, sur 25 sources avec analyses et basses et hautes eaux (bactériologie, éléments majeurs et métaux).

BUDGET

561 600€

FINANCEMENT

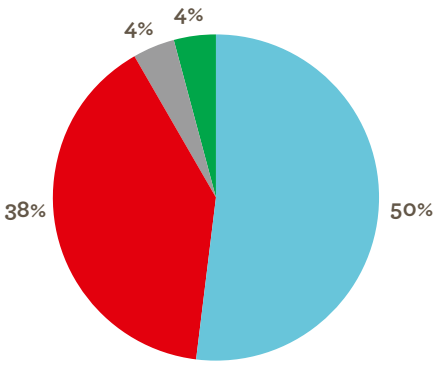

35

TRAÇAGES ENTRE MARS 2017 ET OCTOBRE 2018

74%

DE RESTITUTION

SIAP

GÉOLOGIE : LE KARST ET LA CARTE

Un document de référence a été présenté au Comité scientifique du Parc des Grands Causses le 12 octobre : une carte géologique ultra-détaillée du territoire.
C'est le fruit des travaux de Pierre Vergély, géologue, professeur émérite de l'Université Paris-Sud Orsay. Membre du Comité scientifique, Pierre Vergély a été secondé, pour la réalisation cartographique, par Jean-François Raymond, chargé de mission Système d'information géographique et évaluation au Parc naturel régional.
Cette carte, véritable gisement d'informations sur le sous-sol du territoire, sera disponible à la vente dans les offices de tourisme. Dans un premier temps, elle a été envoyée aux 93 mairies du Parc des Grands Causses.

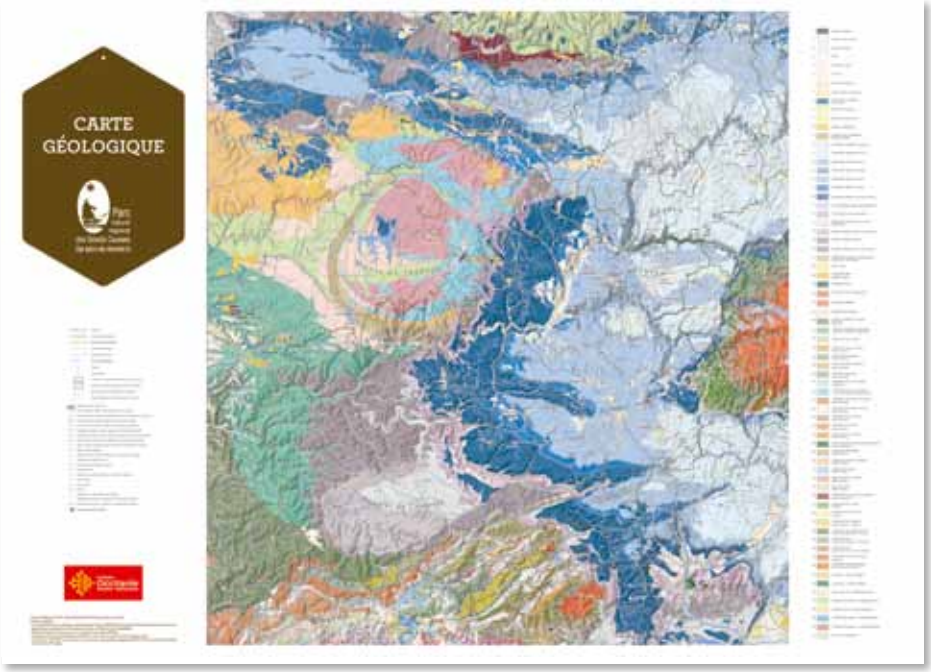

SURVEILLANCE ANNUELLE DES SOURCES

En 2018, pour la gestion du réseau des eaux souterraines, le Parc a réalisé 2596 analyses qualitatives sur 22 sources et collecté plus de 14 000 mesures de débits journaliers.
Pour la gestion du réseau complémentaire des eaux souterraines, il a procédé au suivi mensuel de six sources du Larzac, collecté 864 analyses et paramètres physico-chimiques. Sans oublier, hors réseau, le suivi mensuel des nitrates sur les sources de Taurin à Saint-Rome-de-Tarn et d'Hermelix à Versols-et-Lapeyre.

21
20
19

BUDGET

121 400€

FINANCEMENT

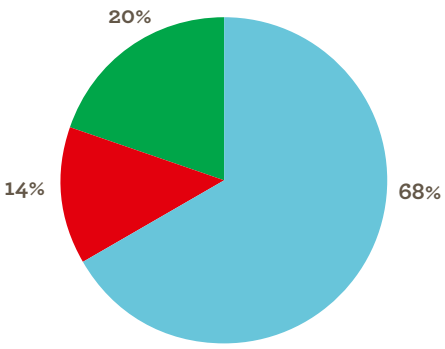

NOUVEAU : UNE STATION DE MESURE À SAINT-LÉONS

Le Parc naturel régional des Grands Causses a installé une station de mesure des débits au captage d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Léons. Il s'agit d'un nouvel équipement dans un dispositif de mesures déjà conséquent sur le territoire.

UNE COLLABORATION INÉDITE AVEC LE BRGM

Le Parc des Grands Causses et le BRGM, bureau de recherches géologiques et minières, partagent désormais leur expertise !
Pour une connaissance toujours plus étoffée de la ressource en eau et de la biodiversité.
Cette collaboration, inédite dans l'histoire du Parc, a été formalisée fin août par une convention sur cinq ans, de 2018 à 2022. Ses enjeux : une meilleure identification du fonctionnement des karsts, un renforcement de la surveillance de la ressource en eau, le maintien ou l'amélioration de la qualité des masses d'eau souterraines, la prévention des risques de crues.
La connaissance accrue du milieu souterrain devra aussi favoriser le développement de la géothermie, énergie renouvelable.
Plus largement, la convention vise à valoriser les données recueillies sur le sous-sol, tant auprès des experts que des collectivités et des habitants.

CELLULE OPÉRATIONNELLE RIVIÈRE : ANIMATION

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 1

OPÉRATIONNEL 5.1
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONTRIBUER À SA BONNE GESTION

NATURE DE L'ACTION
ANIMATION

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Céline Delagnes,
Alexandre Saussac

Depuis 2018, la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) constitue une compétence obligatoire des intercommunalités.
Cette disposition vise à une rationalisation de la gouvernance relative aux milieux aquatiques. Les collectivités ont la possibilité de déléguer la compétence à des syndicats mixtes organisés à l'échelle hydrographique des bassins versants.
En cette fin 2018, les syndicats de bassin couvrent une part importante du territoire. Il s'agit des syndicats mixtes du bassin versant Lot Dourdou, du bassin versant Aveyron amont, du bassin du Viaur, du bassin Tarn amont, des Vallées de la Sorgues et du Dourdou, du Syndicat de la Vallée du Rance. Les deux dernières structures ont amorcé un rapprochement, en concertation avec les acteurs locaux, pour la création d'un syndicat à l'échelle du périmètre Tarn-Dourdou-Rance.

Au travers de conventions, le Parc des Grands Causses tisse un partenariat actif avec plusieurs de ces syndicats de bassin versant.

Syndicat mixte du bassin de l'Aveyron amont : le Parc a réalisé l'avant-projet détaillé de la première tranche de travaux en rivière du PPG (programme pluriannuel de gestion) 2017-2021, avec restauration de la ripisylve et mise en place de points d'abreuvement du bétail. Il a également assumé le dossier de régularisation relatif à la répartition des eaux du Trou du Souci, sur la commune de Saint-Martin-de-Lenne.

Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont :
- accompagnement des démarches administratives et financières nécessaires à la dissolution des syndicats de rivières de la Dourbie et du Cernon, au 31 mars 2018, puis à la reprise des missions par l'entité Tarn amont au 1er avril suivant.
- travaux et études pour les bassins de la Dourbie et du Cernon
réalisation de la quatrième tranche de gestion des cours d'eau du bassin de la Dourbie (deux sites d'intervention)
- lancement d'une étude pour la restauration d'une zone d'expansion de crue du Cernon, commune de Saint-Georges-de-Luzençon
- finalisation de la phase préparatoire à la restauration d'une zone d'expansion de crue du Cernon, plaine du stade à Saint-Rome-de-Cernon. Cette phase inclut la validation des travaux à engager, du financement, de l'autorisation temporaire de travaux conformément au code de l'environnement. Chantier prévu en 2019
- conduite d'une étude hydrodynamique du fonctionnement du bassin du Cernon, qui a mis en évidence les 22 zones d'expansion de crues à préserver
- réalisation de l'avant-projet détaillé de la deuxième tranche de travaux en rivière du PPG (programme pluriannuel de gestion) 2015-2019, incluant des travaux de restauration de la ripisylve.

Le Parc a également aidé les structures gestionnaires dans l'élaboration des contrats de rivières Tarn amont, Aveyron amont, ainsi que du PAPI d'intention Tarn amont. Il a, plus généralement, suivi les démarches et actions lancées par les autres structures gestionnaires des cours d'eau sur le territoire.

BUDGET

121 400€

FINANCEMENT

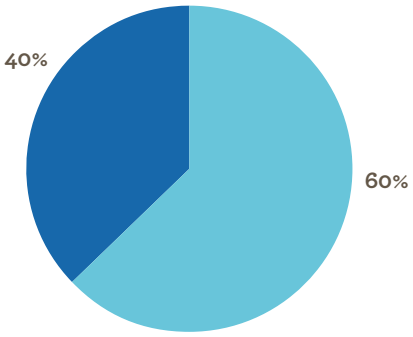

SYNDICAT DE RIVIÈRE

Périmètre d'action des syndicats de bassin
Compétence GEMAPI

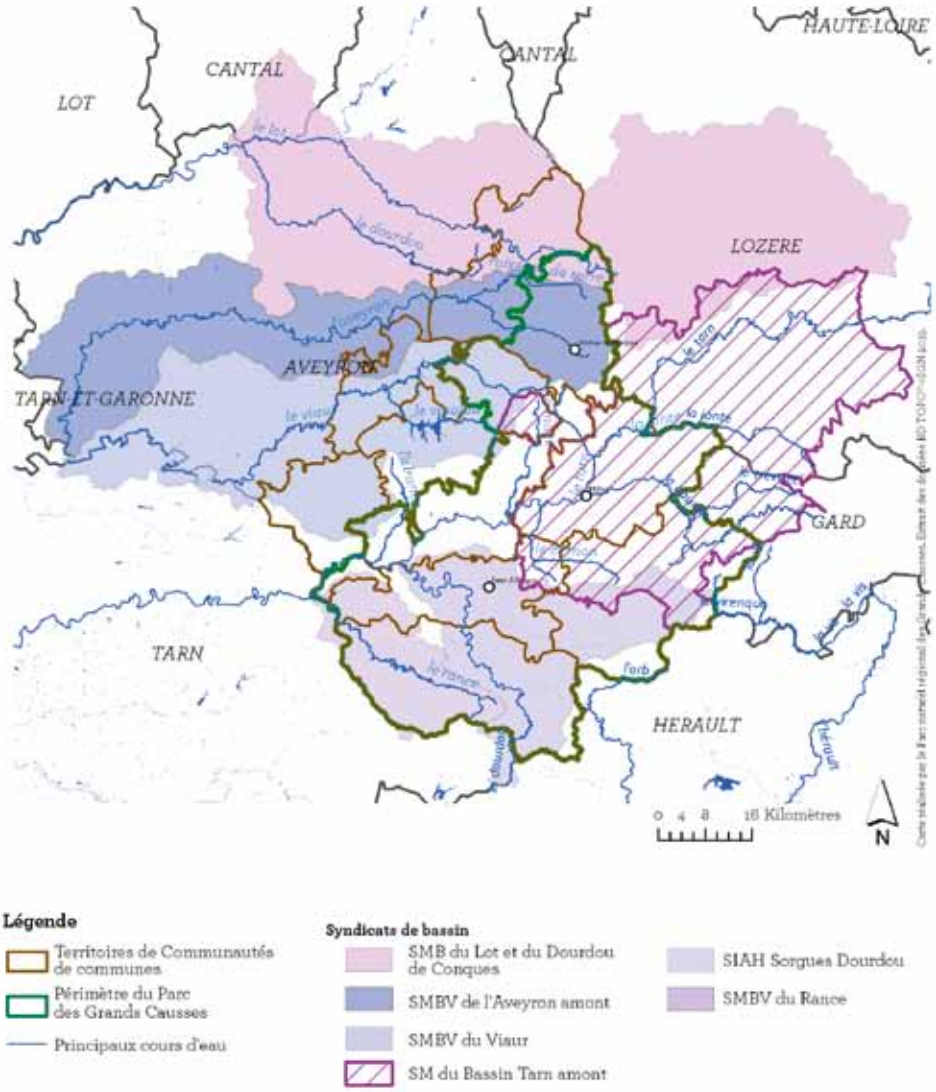

RUISSEAU DE LA SERRE : LA FIN D'UN SOUCI

C'est l'épilogue d'un long processus. Des travaux de restauration de la continuité écologique et de répartition des débits sur le ruisseau de la Serre vont être engagés. Fruits d'études initiales lancées par le SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, ils seront portés par le Syndicat mixte du bassin versant de l'Aveyron amont, créé entre temps.

La Serre est un affluent de l'Aveyron en rive droite. Avant sa confluence, le ruisseau est partiellement capturé par le Trou du Souci : cette perte devient alors rivière souterraine jusqu'à la résurgence des Douzes, qui contribue à l'alimentation du ruisseau de Glassac, dans le bassin du Lot.

L'aménagement du territoire (routes, artificialisation des sols, parcellaire agricole) a conduit dans les années 70 à la canalisation des écoulements, avec construction d'ouvrages types seuil et chenal. Générant des conflits d'usage importants entre les riverains des bassins de la Serre et du Lot.

Les études de régulation du SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, visant à résoudre cette situation complexe, ont débouché sur un arrêté préfectoral de décembre 2013 autorisant les travaux. Aujourd'hui, les études complémentaires sont terminées.

En 2018, le Parc des Grands Causses a accompagné le Syndicat mixte du bassin versant de l'Aveyron dans le lancement du marché de travaux et élaboré le dossier de financement Feder, dans le cadre de son Contrat de Restauration de la Biodiversité (CRB).

LE SPANC

La conformité des installations d'assainissement non collectif est un enjeu de santé publique et de protection de l'environnement. Quatre techniciens rattachés au Parc des Grands Causses interviennent sur le territoire pour vérifier les équipements des particuliers, leur degré d'entretien et le respect des prescriptions, détecter les nuisances éventuelles. Ils leur apportent toutes préconisations de travaux nécessaires et viennent constater la bonne conformité des nouvelles installations, dans une démarche constante de conseil.

63
COMMUNES

7 639
DISPOSITIFS

	Prévus	Réalisés	Taux de réalisation
Nombre d'installations visitées au titre du 1er contrôle de fonctionnement	259	317	122 %
Nombre d'installations visitées au titre du contrôle de bon fonctionnement (chaque 8 ans)	641	524	82 %
Nombre d'installations visitées au titre du contrôle sur vente immobilière	100	105	105 %
"PC instruction, PC certification conformité, Réhabilitation instruction, réhabilitation certificat de conformité	360	310	87 %
Certificat d'urbanisme	-	11	

Le bilan financier pour l'année 2018 fait apparaître un excédent de 6 965 euros. Ainsi, depuis 2009, il est excédentaire de l'ordre de 187 990 euros.

Programmes de réhabilitation
Suite à un faible taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (20 %), l'Agence de l'eau Adour-Garonne a mis en place des aides pour financer des dispositifs situés en zone sensible (zones de baignade, bassins d'alimentation des sources captées...).

Programme	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Total
Nombre de dispositifs réhabilités	45	55	97	197
Montant des travaux	332 000 €	379 238 €	685 510 €	1 396 748 €
Aides AEAG	185 200 €	225 086 €	393 234 €	803 520 €
Aides ANAH	13 600 €	7 500 €		21 100 €

200
DISPOSITIFS RÉHABILITÉS EN ZONES SENSIBLES

1 400 000 €
DE TRAVAUX EFFECTUÉS PAR DES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DU TERRITOIRE

800 000 €
D'AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

LA BIODIVERSITÉ

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 1

OPÉRATIONNEL 5.2
PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ESPÈCES QUI Y SONT LIÉES

NATURE DE L'ACTION
DIAGNOSTIC, CONSEIL, ANIMATION, FORMATION

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Laure Jacob

NATURA 2000, TRÉSORS ENVIRONNEMENTAUX

Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Gorges de la Vis et de la Virenque, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire, Rajal del Gorp... Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses englobe pas moins de 19 sites du réseau Natura 2000, caractérisés par la présence de milieux naturels et d'espèces remarquables à l'échelle européenne :

- 17 ZSC, zones de conservation spéciale, en application de la directive « Habitats naturels, faune, flore » ;
- 2 ZPS, zone de protection spéciale, en application de la directive « Oiseaux ».

65492 ha
SOIT 20% DE LA SUPERFICIE DU PARC

ZSC Gorges de la Dourbie (7 087 ha) : Le pôle Ressources naturelles et Biodiversité du PNRGC, en collaboration avec le Parc national des Cévennes, le Conservatoire des espaces naturels et les associations naturalistes, a procédé à des comptages hivernaux simultanés pour recenser le crave à bec rouge dans les dortoirs : grottes, avens et autres cavités. L'opération a permis également d'identifier les sites d'alimentation privilégiés par cette espèce grégaire. Les parcelles de nourrissage sur les Grands Causses ont été caractérisées scientifiquement : espèces végétales, altitude, densité, etc.
Le Parc a procédé au suivi de la reproduction du Percnoptère d'Égypte, le seul vautour migrateur subsaharien. Un couple a donné naissance à deux poussins. Après la période d'élevage, tous quatre sont partis en migration à la fin de l'été. La rareté de ce vautour est telle que chaque couple reproducteur a une valeur inestimable pour la conservation de l'espèce.
Tout au long de l'année, l'expertise du Parc a été sollicitée pour des avis sur des manifestations sportives en sites naturels, des projets de parcs éoliens et photovoltaïques, ou encore des demandes de défrichement.
Les techniciens du PNRGC sont régulièrement intervenus auprès d'étudiants en formations agricole, touristique, sportive, sciences écologiques, sur des sujets tels que la gestion des sites Natura 2000, la réintroduction des vautours, la faune et la flore, l'agropastoralisme.

ZPS Gorges du Tarn et de la Jonte (5 841 ha) : 2018 a marqué la fin du Plan national d'actions en faveur du vautour moine, à la faveur d'un comité de pilotage à l'automne. Porté à la connaissance du comité, le bilan de la LPO Grands Causses sera présenté au Conseil national de protection de la nature (CNPN) au printemps 2019. La perspective d'un nouveau programme de restauration se dessine, en raison de la fragilité des populations de vautour moine.
Le PNRGC est intervenu au Salon de l'Écologie de Montpellier sur la thématique « Biodiversité remarquable à conserver : quelles pratiques de pleine nature sont acceptables dans les sites Natura 2000 ? ».
En collaboration avec le Parc national des Cévennes et la LPO Grands Causses, un article sur les placettes individuelles d'alimentation pour les vautours a été rédigé. Sa parution est prévue dans « Espaces Naturels », revue des professionnels de la nature, en avril 2019.

244
ESPÈCES D'AVIFAUNE DONT 139 NICHEUSES

ZSC Vallée du Tarn, de Brousse-le-Château à Saint-Rome-de-Tarn (3 713 ha) : en application de la convention passée entre le Parc et EDF, une formation a été organisée auprès des agents de l'usine hydroélectrique du Pouget (Le Truel), pour une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire et, en premier lieu, du site Natura 2000. La gestion des espèces aquatiques et les impacts des aménagements et barrages ont été plus spécialement évoqués.

ZSC Cirque et grotte du Boundoulaou (223ha) : la signalétique dédiée à la protection des chauve-souris a été rénovée : remplacement des supports, réactualisation des contenus. La grotte est protégée par un arrêté de protection de biotope de 1992 qui vise à permettre la reproduction et le repos des cinq espèces de chauve-souris présentes. A l'entrée des accès, des panneaux signalent l'interdiction de la grotte aux spéléologues de mars à octobre inclus, tandis qu'un panneau informatif est installé au bord de la route d'accès.

BUDGET

95 080€

FINANCEMENT

ERC : ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

CHARTE OBJECTIF 2022

❖ **AXE 1**

OPÉRATIONNEL 5.2
PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ESPÈCES QUI Y SONT LIÉES

NATURE DE L'ACTION
ÉTUDE

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Laurent Danneville

La démarche ERC vise à éviter, réduire ou compenser les impacts d'activités économiques sur l'environnement. L'enjeu actuel est d'organiser une méthodologie de compensation spécifique au territoire du Parc des Grands Causses, puis de définir les sites naturels potentiels de compensation.
Les problèmes déjà rencontrés ou pressentis portent sur des zones sensibles ou protégées telles que les périmètres de protection, les zones humides, les forêts remarques, l'espace de mobilité des rivières, les zones d'enfrichement.
La définition d'une méthodologie suppose de résoudre des questionnements. Quels sites seraient éligibles ? Comment proposer des zones de compensation aux porteurs de projet ? La méthode entre-t-elle dans le cadre du paiement pour services environnementaux (PSE) ? Tous points que le syndicat mixte entend aborder avec ses partenaires : la Région Occitanie, l'Ipamac, l'ABF, la Caisse des Dépôts, la Dreal...
Les cartes thématiques des zones de compensation seront réalisées en adéquation avec la Trame Verte et Bleue et le Schéma de Cohérence Territoriale du Parc naturel régional des Grands Causses.

BUDGET

12 000€

FINANCEMENT

Pour la démarche PSE (eau) :
Une priorisation a été effectuée, en relation avec la qualité de l'eau et les problèmes sanitaires que rencontrent les collectivités. Une procédure de périmètre de protection doit être menée sur le bassin d'alimentation, ainsi qu'une mise aux normes des bâtiments agricoles.
- Une première action peut s'envisager sur le périmètre de l'Espérelle : le « Défi Espérelle », opération territoriale qui vise à protéger la ressource en eau et la santé des habitants, ayant donné lieu à une action de mise aux normes des bâtiments et à une sensibilisation aux pratiques de fertilisation.
- Les pratiques agricoles, incluant en premier lieu la fertilisation et la gestion des tas de fumiers sur ces zones sensibles, seraient la thématique retenue dans le PSE.
- Un bilan de fertilisation doit être réalisé pour chaque exploitation située sur un bassin d'alimentation de sources captées, afin de réduire ou mieux utiliser les intrants organiques et minéraux.

Pour la démarche SNC (Sites naturels de compensation) :
- Milieux ouverts hors Natura 2000 : telle est la thématique retenue.

Elle concerne plus spécialement trois zones : les milieux ouverts d'intérêt écologique non géré, les zones embroussaillées, les réservoirs de biodiversité.

CONTRAT DE RESTAURATION BIODIVERSITÉ

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 1

OPÉRATIONNEL 5.2
PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ESPÈCES QUI Y SONT LIÉES

NATURE DE L'ACTION
ANIMATION

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Jérôme Bussière, Fabien Daunas

Les objectifs à atteindre sont :
- la restauration effective de connectivités écologiques mentionnées dans le diagnostic « Identification d'une trame écologique du PNRGC » et le Schéma régional de cohérence écologique
- l'enrichissement de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) par les documents d'urbanisme et, dans ceux-ci, la traduction en zonages et en réglementation, des enjeux identifiés.

BUDGET
193 000€

FINANCEMENT

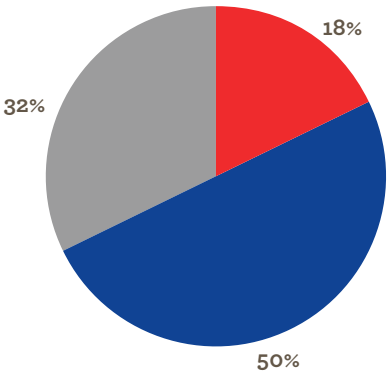

AUTRES PARTENAIRES

DEVÈZE DU PUECH DE L'OULE

Le Parc procède à un diagnostic écopastoral préalablement à la restauration de la trame des MOH (milieux ouverts herbacés) de la Devèze du Puech de l'Oule (167 ha), sur la communauté de communes Millau Grands Causses.
Il s'agit de lancer une opération pilote de réinvestissement pastoral sur ce site, pour restaurer les connectivités écologiques de la sous-trame des milieux ouverts herbacés.
Le site-projet fait l'objet :
- d'une mobilisation locale pour la constitution d'un groupe de travail moteur
d'un diagnostic des enjeux de conservation de la biodiversité au travers d'inventaires faune et flore (par des experts naturalistes)
- d'un diagnostic pastoral pour la construction du programme de travaux (par un technicien de la Chambre d'Agriculture et d'autres organismes de conseil agricole)
- d'un chiffrage des travaux par la collectivité
- de l'établissement d'un modèle de bail pour permettre l'exploitation pastorale.

La communauté de communes Millau Grands Causses a délégué, en 2018, la maîtrise d'ouvrage du projet au Syndicat mixte du Parc.
Les diagnostics naturalistes, réalisés par Rural Concept et la LPO 12, ont mis en évidence la grande richesse du site.
Le pré-diagnostic pastoral révèle une ressource disponible mais limitée et un coût d'aménagement important.

AMÉNAGEMENT ET PLANTATION DE VERGERS À VERRIÈRES

Exposé sud-ouest, dans une vallée abritée, le site s'étendrait sur 5000 m² de parcelles.
Sur ce coteau strié de terrasses en pierre et de clapas, on observe des plantes caractéristiques du climat méditerranéen et des troncs d'amandiers secs.
Les travaux consisteraient en :

- la réouverture du milieu par débroussaillage, en sélectionnant les végétaux d'intérêt
- la reconstruction de deux portions de murs de soutènement
- la plantation d'amandiers (par greffe de vieux amandiers identifiés sur la commune) et d'un rang de vigne
- la création d'un point d'eau pour l'irrigation des plantations, accessible à la faune
- la restauration du toit d'un cabanon de vigne
- l'aménagement d'un sentier de découverte avec panneaux d'information des visiteurs.

Au cours de 2018, le Parc a fait bénéficier la commune de Verrières de son expertise, pour la réalisation du marché, le choix des entreprises et la négociation. Il a également pris angle avec les Associations de bâtisseurs en pierres sèches afin de lancer, en dehors du marché, des chantiers participatifs pour les terrasses.

AMÉNAGEMENT ET PLANTATION DE VERGERS À CALMELS-ET-LE-VIALA

Encore à préciser, le projet table sur la plantation de fruitiers sur une parcelle de 4500 m², exposée sud-est, dans un versant abandonné. La sélection des variétés anciennes, qui se fera avec l'association « Les Vergers d'antan » de Saint-Affrique, n'a pas commencé pour l'heure.
L'aménagement du verger s'accompagnera de la création d'un sentier, avec panneaux d'information sur les variétés anciennes et sur l'intérêt du site en termes de biodiversité.
Dès 2018, le Parc a accompagné la commune de Calmels-et-le-Viala dans la mise en place d'un partenariat avec la Maison familiale rurale de Saint-Sernin-sur-Rance, afin que les étudiants contribuent aux plantations.

RESTAURATION DES SITES DE NIDIFICATION DES BUSARDS

Les landes à busards localisées sur le territoire, en premier lieu sur le plateau du Lévézou, doivent être protégées pour la conservation des espèces de Busard cendré et Saint-Martin, dont elles constituent des sites de reproduction et de dortoirs.
Ecobuage, gyrobroyage, surpâturage des troupeaux et fermeture des milieux représentent autant de menaces pour ces landes.
Le Parc des Grands Causses, en 2018, a assuré l'accompagnement administratif et technique de l'association SOS Busards, laquelle a procédé à la reconnaissance des sites et au suivi des espèces. Dans la perspective d'une mise en défense des sites de nidification et dortoirs par l'association, le Parc a également effectué les démarches auprès des ayant-droit, pour l'obtention d'un accord de principe.

120
HABITATS NATURELS RÉPERTORIÉS DONT 40% SONT PARTIELLEMENT À MAJORITAIREMENT DÉGRADÉS

ACCOMPAGNEMENT : LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET PLUI

La Trame Verte et Bleue correspond à la politique territoriale de prise en compte de la conservation et de l'encouragement de la biodiversité. Plusieurs enjeux y sont associés à l'objectif global de restauration des fonctionnalités écologiques des milieux. La Trame Verte et Bleue a été déterminée dans le cadre du SCoT.
En 2018, le Parc naturel régional a accompagné les communautés de communes Millau Grands Causses, Larzac et Vallées, Muse et Raspes du Tarn, dans la déclinaison du SCoT au sein de leur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration.
Il a également apporté son expertise au PETR du Lévézou pour la prise en compte de la Trame Verte et Bleue sur ce territoire.

ACTIONS AVISÉES FACE AUX INVASIVES

CHARTE OBJECTIF 2022

❖ AXE 1

OPÉRATIONNEL 5.2
PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LES ESPÈCES QUI Y SONT LIÉES

NATURE DE L'ACTION
DIAGNOSTIC, CONSEIL, ANIMATION, FORMATION

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Laure Jacob, Laurent Danneville

Elles ont défrayé l'actualité sud-aveyronnaise : les espèces invasives prolifèrent sur le territoire. Le Parc naturel régional est régulièrement interrogé à ce sujet. Il a mis en place, dans les meilleurs délais, des dispositifs de lutte raisonnée contre ce phénomène. Le travail porte dans un premier temps sur cinq espèces problématiques : la chenille processionnaire du pin, la pyrale du buis, la chenille défoliatrice du frêne (Zérène du frêne, Abraxas pantaria), le moustique tigre et le frelon asiatique. Ses démarches opérationnelles viennent en complément du Plan régional d'actions « plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées » (2013-2018) piloté par le Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées.

Associé à la cellule de crise voulue par le préfet de l'Aveyron, le Parc des Grands Causses, en 2018, a œuvré sur tous les terrains face aux invasives.
• **Terrain de la sensibilisation d'abord :** le Parc a édité deux flyers sur la chenille processionnaire et la pyrale du buis, distribués aux habitants. Ainsi qu'un dépliant d'information bilingue (français-anglais), distribué dans les campings, pour conseiller les touristes sur les gestes à adopter en présence de la chenille processionnaire urticante.
Il a réalisé, en lien avec les communautés de communes, des cartographies détaillées des zones infestées, à traiter prioritairement.

A l'attention de tous, un "apéro-tchatche" a été organisé à Sauclières, sur le thème des espèces exotiques envahissantes. Un document d'information sur celles-ci, réalisé par une étudiante de l'ENSA Toulouse, est consultable en ligne sur le site **www.parc-grands-causses.fr**

• **Terrain de la formation ensuite :** les deux agents d'entretien du Parc ont été formés afin d'obtenir l'attestation Certiphyto, qui leur permet d'utiliser à bon escient les produits et outils préconisés pour le traitement de la processionnaire du pin et de la pyrale du buis.
Les agents de collectivités en charge des espaces verts ont pu bénéficier d'une formation sur les espèces invasives, assurée par Biova, à Millau et à Saint-Affrique.
Une formation a été dispensée à Millau pour l'utilisation de la perche télescopique acquise par le Parc, que les collectivités peuvent emprunter sur réservation. Le Parc assure le gonflage des bouteilles à air comprimé. Une convention en ce sens a été passée avec le SDIS de Millau.

Terrain de la lutte enfin : le Parc a donc acheté du matériel qu'il met à la disposition des communes. Turbine, perche télescopique pour un traitement localisé en hauteur, atomiseurs, combinaisons et accessoires de protection. Les premiers traitements ont été effectués, par un agent du Parc (secondé par un agent communal pour le maniement de la turbine) à Saint-André-de-Vézines (site de Roques Altes), La Cresse (Sonnac), La Roque-Sainte-Marguerite, Veyreau et Mostuéjouls.
Les agents du Parc sont également intervenus, à la demande de la communauté de communes Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons, sur la buissière de Crassous à Saint-Affrique. Le produit utilisé, biologique, est le Bacillus thuringiensis, une bactérie qui, après pulvérisation sur et sous les feuilles de buis, infecte le système digestif des pyrales qui cessent alors de se nourrir et meurent en quelques jours.
Le Parc a aussi acheté des écopièges, des pièges à phéromones, des nichoirs à mésanges et des gîtes à chauve-souris (prédateurs naturels de la processionnaire et de la pyrale), pour les redistribuer auprès des communes.

BUDGET

21530€

FINANCEMENT

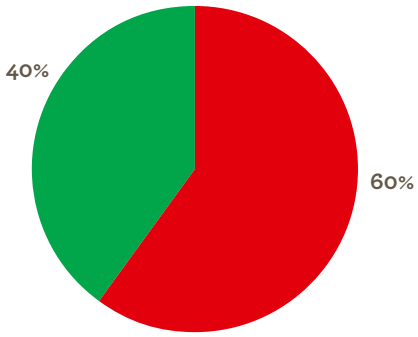

DANS LE CHAMP DE LA BIODIVERSITÉ

UNE PRAIRIE DU TERRITOIRE PRIX D'EXCELLENCE

Avec le changement climatique, l'adaptation des agriculteurs devient clairement nécessaire et la préservation des ressources naturelles plus urgente que jamais. Le Parc des Grands Causses encourage l'adoption de pratiques agroécologiques : diversification des cultures, allongement des rotations, filière biologique, réduction des intrants ou encore préservation et entretien des refuges de biodiversité tels que haies arbustives, mares, bosquets, milieux enherbés...
Le territoire abrite ainsi la parcelle médaillée d'or du Prix d'excellence agroécologique dans la catégorie « Fauche et pâturage, plaine et piémont moyen ». Une récompense nationale attribuée dans le cadre du Concours général agricole et annoncée à l'occasion du Salon de l'Agriculture.
C'est Nicolas Fayet, exploitant au Gaec des Tuilières à Saint-Laurent d'Olt, qui a été distingué pour sa parcelle de 4,25 ha en bord de rivière. Parcelle très productive dont le fourrage, d'excellente qualité, est pleinement adapté à l'alimentation de son troupeau. Entre autres, la présence de traces de loutre sur le site, gage de biodiversité, a retenu l'attention du jury !
Le Gaec des Tuilières avait été sélectionné l'année précédente par le Parc naturel régional des

Grands Causses pour représenter le territoire à l'échelon national. Cette année, c'est le Gaec de Marc Alvernhe, dans les montagnettes de Saint-Juéry, qui a été retenu.
Les haies anciennes et linéaires boisés de sa parcelle en font un havre pour les pollinisateurs, les oiseaux arboricoles, la faune sauvage. Les pratiques de l'agriculteur traduisent un souci de la valeur fourragère et de la préservation de la biodiversité. Sa parcelle a particulièrement enthousiasmé le botaniste expert du jury.

BUDGET

21530€

FINANCEMENT

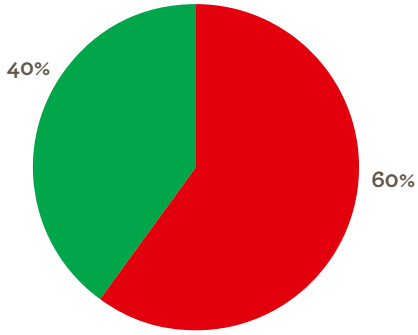

DISPOSITIF D'INNOVATIONS AGROÉCOLOGIQUES LOCALES (DIAL)

Le Parc naturel régional continue d'encourager les agriculteurs à adopter des pratiques raisonnées, respectueuses de l'équilibre des écosystèmes et de la biodiversité. En 2018, le Parc et ses partenaires ont ainsi :

- *organisé des ateliers et une journée d'information sur la thématique du sol, à Saint-Affrique*
- *poursuivi le travail de prospective sur l'avenir agricole du territoire, au fil de deux ateliers à Vabres-l'Abbaye et d'une journée de restitution à Saint-Affrique*
- *poursuivi les échanges entre professionnels lors de journées « Coins de champs », à l'attention des éleveurs.*

Partenaires du Parc : la Confédération de Roquefort (service élevage), l'Unotec, l'Avem, la Chambre d'Agriculture, l'Inra, le lycée agricole de La Cazotte.

QUAND ON PARLE DU LOUP

Les attaques successives de troupeaux de brebis par le loup en sud-Aveyron ont suscité des débats ardents, trop souvent réductibles à l'opposition entre pros et anti-loups. Le Parc des Grands Causses a publié, le 24 octobre 2018, une note rappelant la complexité du problème et contestant les approches manichéennes. Le loup, expose-t-il en substance, ne peut pas être brandi comme l'emblème d'une reconquête de la biodiversité « en ce qu'elle a de plus sauvage et spectaculaire », ni l'élevage ovin renvoyé à une filière économique qui serait peu soucieuse de l'environnement.
Car c'est précisément la vitalité écologique du territoire qui est en jeu ici : « Le pastoralisme permanent (des Grands Causses) a largement façonné nos paysages en participant à l'ouverture des milieux, (favorisant) l'émergence de landes et de prairies porteuses d'une biodiversité rare à l'échelle européenne », écrit le président du Parc naturel régional, Alain Fauconnier.
Aussi la présence du loup, en menaçant le pastoralisme, peut constituer une menace pour la biodiversité. De plus, le maintien des troupeaux en bergerie, par mesure de protection, irait précisément dans le sens du modèle intensif d'élevage, en accélérant le repli des pratiques agropastorales qui caractérisent le rayon de Roquefort.
Alain Fauconnier en appelle donc à une « démarche innovante et expérimentale » qui prenne en considération toutes les variables de ce débat, « en veillant à ce qu'une politique en faveur d'une espèce n'entraîne pas des reculs d'une biodiversité historique, identitaire et patrimoniale ».

ABEILLES : LE QUIZZ FAIT LE BZZZ

Le papillon est-il un pollinisateur ? Les prairies et cultures bocagères leur sont-elles favorables ? Quelle différence entre le miellat et le nectar ? Pour toutes ces interrogations, le Parc vous invite à butiner parmi plusieurs réponses proposées : son quizz « Abeilles et pollinisateurs » est en ligne sur www.parc-grands-causses.fr. Une application à la fois ludique et pédagogique, pour une meilleure connaissance de ces marqueurs de biodiversité !

RÉDUCTION DES PRODUITS PHYTO

Une collecte de récupération des produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) a été organisée fin août à Millau. Les produits estampillés du pictogramme Adivalor (collecte et recyclage des produits agricoles) ont été repris gratuitement, les autres au tarif de 2€/kg.
Au total, ce sont ***120kg de produits qui ont été récupérés.***

FORÊT ET FILIÈRE BOIS

CHARTE OBJECTIF 2022

❖ **AXE 2**

OPÉRATIONNEL 6.1
FACILITER LA MISE EN PLACE OU LA CONSOLIDATION DE FILIÈRES LOCALES ET DE STRATÉGIES CONCERTÉES, NOTAMMENT FORÊT-BOIS, TOURISME, AGROALIMENTAIRE...

NATURE DE L'ACTION
ÉTUDE

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Jérôme Bussière

ETUDE PROSPECTIVE DE LA RESSOURCE EN BOIS À L'HORIZON 2035

Une meilleure connaissance de la ressource en bois du territoire est nécessaire. Elle permettrait une gestion et une exploitation durables de la forêt, donc le développement d'une filière économique par la valorisation d'une ressource locale.
On sait que l'accroissement forestier annuel atteint 382 493 m³ (source : rapport de la Charte forestière de territoire du PNRGC). Selon les chiffres 2015, 138 forêts bénéficient d'un plan simple de gestion, représentant un cumul de 14 637 ha. Sur le sud-Aveyron, ce sont 109 000m3 de bois qui, entre forêts privées et publiques, seraient mobilisés chaque année, soit seulement

28,5% de l'accroissement annuel. Afin de dynamiser la filière forestière locale, le Parc naturel régional des Grands Causses a procédé au diagnostic de la ressource en bois sur son territoire et celui du PETR Lévézou, pour une restitution en 2019.
Parallèlement, la conception d'un film consacré à la forêt et à la filière bois a été lancée.

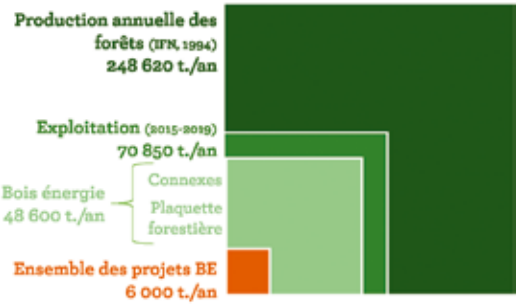

BUDGET
66 000€
FINANCEMENT

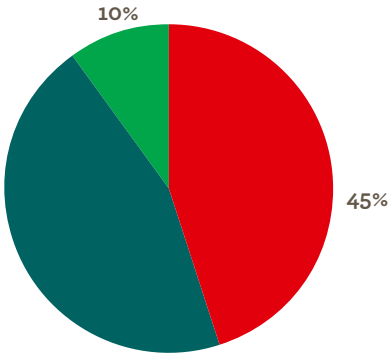

MOBILIER EN BOIS LOCAL : LE PARC FAIT SA GAMME

« En attendant les brebis » : ainsi s'intitule la gamme de mobilier bois dessinée par l'architecte Jacques Pierrejean et proposée par le Parc naturel régional aux collectivités.
Jacques Pierrejean est un architecte de stature internationale spécialisé dans le design intérieur de jets et de yachts. Il est également le créateur du Carré de Vie, habitant flottant novateur réalisé par l'entreprise sud-aveyronnaise Boissière & Fils. Après l'air et l'eau, il était naturel que Jacques Pierrejean conçoive du mobilier pour la terre. Et plus encore la terre des Grands Causses, puisqu'il est d'origine millavoise.
A l'instigation du Parc naturel régional, ce designer a donc créé une gamme de mobiliers bois, à commencer par des bancs publics originaux et robustes pour les collectivités locales. Ces bancs s'insèrent idéalement dans le paysage agropastoral et architectural des Grands Causses.
D'ores et déjà, cinquante exemplaires ont été commandés et sont en cours de fabrication. Bien entendu, le bois utilisé provient du territoire. Le Parc, ainsi, propose une valorisation économique de la ressource forestière locale.

BUDGET
66 000€
FINANCEMENT

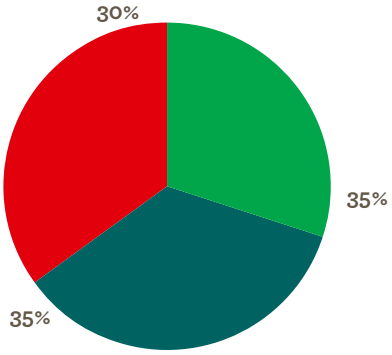

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MASSIF

Dans le cadre du Plan de développement de massif (PDM), le Parc naturel régional a procédé à l'état des lieux de la desserte sur les anciennes communautés de communes du Pays Saint-Serninois et des Sept Vallons. Une base de données compatible avec celle du SDIS Aveyron a été établie. Des projets de création ou de requalification de la desserte ont été identifiés. Ils portent sur 12 km de routes et de pistes forestières, dont l'aménagement permettrait de mobiliser près de 16 000 m² de bois supplémentaires sur la prochaine décennie.
Finalisation des cartographies et du chiffrage des projets d'amélioration de la desserte
Intégration des enjeux de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

BUDGET
45 000€
FINANCEMENT

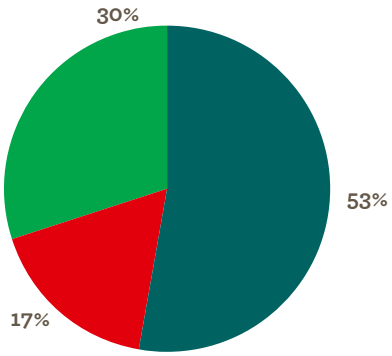

AMÉNAGEMENT, PAYSAGE ET ÉVALUATION

4
ENTITÉS PAYSAGÈRES (CAUSSES, AVANT-CAUSSES, MONTS, ROUGIERS)

7186 ha
EMPREINTE URBAINE (SOIT 2.19% DU TERRITOIRE)

1 800
EXPLOITATIONS AGRICOLES (46% EN OVIN-LAIT)

+1.4°
TEMPÉRATURE MOYENNE À MILLAU DEPUIS 1965 (+0.9° EN FRANCE)

2018, c'est une belle reconnaissance de l'équipe d'ingénierie qui a permis au Parc naturel régional des Grands Causses d'être lauréat de nombreux appels à projet (French Mobility, Energies coopératives et citoyennes Occitanie, etc.).
Très concrètement, ce travail a permis d'étoffer les compétences du pôle, par le recrutement de deux chargés de mission contractuels : Edwige Boutet en charge des questions de mobilité et Luc Champault, en charge de l'accompagnement opérationnel des communes pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux ou l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable. Par l'action du Parc, plus de 100 toitures photovoltaïques vont être installées sur les bâtiments communaux du sud-Aveyron.
2018, c'est aussi le lancement de grands chantiers, avec la révision de la Charte du Parc et son nouveau périmètre d'étude intégrant l'ensemble du Larzac et ses contreforts héraultais, ou encore le SCoT du Lévézou.

Directeur général adjoint
ARNAUD BOUDOU
05 65 61 46 65 - 06 84 13 55 20
arnaud.boudou@parc-grands-causses.fr

PÔLE AMÉNAGEMENT, PAYSAGE & ÉVALUATION

BOUTET EDWIGE
Chargée de mission mobilité
05 65.61 43 10
edwige.boutet@parc-grands-causses.fr

CHAMPAULT LUC
Conseiller en énergie partagée
05 65 61 46 69 - 06 70 42 06 04
luc.champault@parc-grands-causses.fr

CHEVILLON ALEXANDRE
Chargé de mission énergie climat
05 65 61 43 16 - 06 70 44 47 46
alexandre.chevillon@parc-grands-causses.fr

DAUNAS FABIEN
Chargé de mission aménagement et paysage
05 65 61 43 16 - 06 70 44 70 31
fabien.daunas@parc-grands-causses.fr

RAYMOND JEAN-FRANÇOIS
Chargé de mission SIG, signalétique et évaluation
05 65 61 43 56 - 06 70 43 10 27
jeanftançois.raymond@parc-grands-causses.fr

SCOT : ET MAINTENANT, LE LÉVÉZOU !

Après approbation du SCoT (schéma de cohérence territoriale) du Parc des Grands Causses, le pôle Aménagement, Paysage & Évaluation, fort de son expérience acquise, a mis un second ouvrage sur le métier ! En l'occurrence le SCoT du Lévézou, qu'il réalise avec Aveyron Ingénierie et le PETR Lévézou, en liaison avec les représentants de l'État et les personnes associés.
Le périmètre du SCoT du Lévézou s'étend sur 823 km². Il englobe les communautés de communes du Pays de Salars et de Lévézou-Pareloup, soit 19 communes abritant un cumul de 13 672 habitants.
2018 a commencé par des études préliminaires, afin de recueillir toutes les données nécessaires à l'élaboration du SCoT. Ce travail a été confié à trois stagiaires, recrutés par le syndicat mixte du Lévézou et managés par le Parc des Grands Causses, Il a abouti à la production de documents de référence tels qu'un diagnostic agricole et un bilan énergétique du territoire, un atlas paysager et tous les atlas de continuité écologique.
Tous ces éléments ont fait l'objet d'une présentation auprès des élus du Lévézou.
Selon l'échéancier prévisionnel, le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), pierre angulaire du SCoT, sera présenté d'ici août 2019.

823
KM2 DE SUPERFICIE

13 672
HABITANTS

19
COMMUNES

ZONES D'ACTIVITÉ : SUIVEZ LE GUIDE

Le Parc naturel régional des Grands Causses a réalisé un guide à l'usage des maîtres d'œuvre de zones d'activité. Ce document d'une soixantaine de pages constitue un véritable « mode d'emploi » pour une création ou une réhabilitation qualitative de ces zones.
Aménagement des talus et gestion de l'éclairage, préservation d'éléments patrimoniaux et optimisation des mobilités, philosophie architecturale et stationnement, voiries et signalisation... Fruit des travaux du SCoT, ce guide énonce les préconisations nécessaires pour l'attractivité économique des zones d'activité et leur intégration dans le paysage.
Il est téléchargeable sur www.parc-grands-causses.fr

ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE (ZAP) DE LA VALLÉE DU TARN ET DES CÔTES DE MILLAU

Pour la protection du vignoble AOP « Côtes de Millau » et des paysages arboricoles et maraîchers de la vallée du Tarn, une procédure de Zone Agricole Protégée (ZAP) a été engagée sur l'aire de l'appellation AOP. De Mostuéjouls à Saint-Rome-de-Tarn et Saint-Georges-de-Luzençon, de Comprégnac à Broquiès, les 17 communes couvertes par la ZAP ont validé la démarche. Le zonage a été communiqué aux bureaux d'étude en charge des Plans locaux d'urbanisme intercommunal et le dossier déposé en préfecture. La Zone Agricole Protégée de la Vallée du Tarn et des Côtes de Millau est désormais exécutoire.

BOURGS-CENTRES : ACCOMPAGNEMENT EN COURS

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 3

OPÉRATIONNEL 7.1
VEILLER À L'ACCÈS ÉQUITABLE ET HARMONIEUX À L'HABITAT, AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES

NATURE DE L'ACTION
ÉTUDE, DIAGNOSTIC, ANIMATION, INGENIERIE DE PROJET

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Sébastien Pujol, Fabien Daunas

Le Parc naturel régional a accompagné six communes souhaitant bénéficier de la démarche de soutien aux Bourgs-centres ruraux et péri-urbain, lancée par la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée.
Les projets de requalification et de revitalisation des centres-bourgs, portés par ces communes, contribuent au développement des pôles de centralité du territoire et à une meilleure attractivité. Aussi, ils s'inscrivent pleinement dans les stratégies définies par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et la Charte du PNR, comme par le futur Contrat territorial Grands Causses Lévézou.

- Saint-Affrique : accompagnement de la commune, finalisation et signature du contrat Bourg-centre
- Millau : finalisation du contrat Bourg-centre
- Sévérac d'Aveyron : réalisation du diagnostic urbain et patrimonial, identification des besoins et projets, organisation du projet, premier comité de pilotage
- Camarès : programmation de la requalification des principaux espaces publics, extension de la réflexion à l'habitat et au pôle médical, premier comité de pilotage
- Belmont-sur-Rance : réalisation du diagnostic urbain et patrimonial, identification des besoins et projets.
- Saint-Rome-de-Tarn : réalisation du diagnostic urbain et patrimonial, identification des besoins et projets.

BUDGET
80 000€
FINANCEMENT

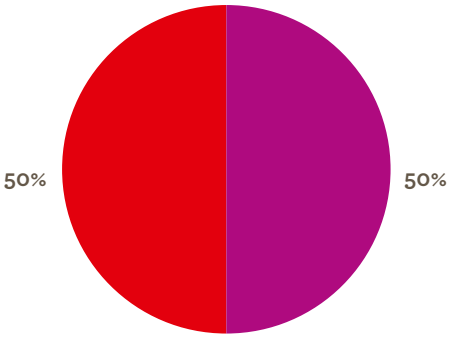

La Région Occitanie Pyrénées • Méditerranée

COMMUNES

VALORISATION ET PROTECTION DU LARZAC

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 1

OPÉRATIONNEL 5.4
PRÉSERVER LE CARACTÈRE ET LA DIVERSITÉ DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE BÂTI

NATURE DE L'ACTION
ÉTUDE, DIAGNOSTIC, ANIMATION

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Fabien Daunas, Arnaud Boudou

CHARTE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI PATRIMONIAL

Les recommandations du Parc, qui visent à une rénovation optimale dans le respect du patrimoine bâti, ont été intégrées au sein des documents d'urbanisme : PLUi des communautés de communes Millau Grands Causses et Larzac & Vallées.
Le Parc a échangé avec le bureau d'étude chargé du dossier « Site patrimonial remarquable de Millau » à propos de l'adaptabilité du patrimoine bâti aux exigences d'économie d'énergie, afin que ces recommandations soient, là encore, intégrées.

DÉVELOPPEMENT DES HAMEAUX

Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) prescrites dans les documents d'urbanisme concernant le plateau du Larzac (PLUi Millau Grands Causses et Larzac & Vallées) ont fait l'objet d'une validation et/ou de compléments.

EN PROJET : L'ABRI DE TROUPEAUX MODULABLE

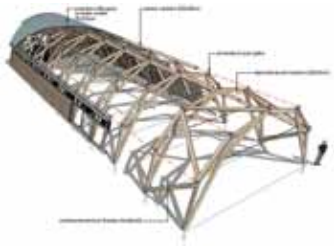

Le Parc porte un projet d'abri de troupeaux modulable, en symbiose avec la vocation agropastorale qui a façonné les paysages du causse. L'avant-projet architectural été soumis à un bureau d'étude spécialisé dans les structures, pour le calcul et l'assemblage de la charpente. Parallèlement, des entreprises locales (scierie, menuiserie charpente, serrurerie) ont évalué la faisabilité et le coût prévisionnel du projet.
Il en ressort un bilan économique trop élevé.
La solution avancée par le bureau d'étude apparaît trop traditionnelle et insuffisamment adaptée aux contraintes d'utilisation des bois locaux.
Un second bureau d'études a été choisi, en l'absence d'autre proposition par le précédent. Une solution plus économique a pu être définie.
Des contacts ont été tissés auprès d'éleveurs afin de mettre en œuvre cet abri modulable.
Le projet bénéficie d'ores et déjà d'une aide financière de la Région Occitanie, à hauteur de 30 000€, pour la réalisation des premiers abris.

BUDGET

80 000€

FINANCEMENT

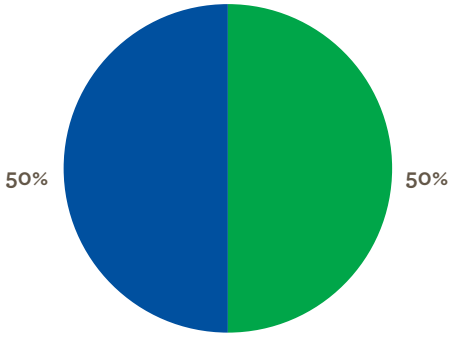

VERS UNE FILIÈRE PIERRE SÈCHE

Le Parc apporte sa pierre à la valorisation de la filière du même nom.
Non seulement une convention a été signée entre les sept PNR d'Occitanie pour le lancement d'une étude, mais plus encore, le Parc promeut l'utilisation d'une pierre clavée. Un matériau approprié à une architecture en voûte.
Le Parc a lancé un partenariat avec le Département de l'Aveyron pour développer cette filière. Ceci dans un contexte où la hausse des coûts du sable et du béton redonne une viabilité économique à la pierre sèche.
Un premier chantier-pilote est envisagé sur 2019-2020.

SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 3

OPÉRATIONNEL 7.5
AIDER LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS À L'AMÉLIORATION ET À LA MISE EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS

NATURE DE L'ACTION
ÉTUDE, DIAGNOSTIC, INGENIERIE DE PROJET

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Jean-François Raymond

L'accompagnement des communautés de communes Monts, Rance et Rougier et Larzac & Vallées continue, pour la mise en place de la signalisation d'information locale (SIL).

Communauté de communes Monts, Rance et Rougier
Sur les communes de Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, Gissac, Montlaur et Sylvanès, les élus et acteurs économiques ont été rencontrés dans le cadre de l'élaboration des schémas de signalisation.
Les activités ont été identifiées sur les communes de Brusque, Fayet, Mélagues, Montagnol, Mounès-Prohencoux, Murasson, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Sever-du-Moustier, Tauriac-de-Camarès.

Communauté de communes Larzac & Vallées
Après réception des travaux d'installation de la SIL dans les communes de La Cavalerie, Nant et Saint-Jean-du-Bruel, des ajustements sont apparus nécessaires.
Les schémas de signalisation ont été finalisés pour les communes de Cornus, Le Clapier, La Couvertoirade, Fondamente, L'Hospitalet-du-Larzac, Marnhagues-et-Latour, Saint-Beaulize, Saint-Jean-et-Saint-Paul, Sauclières, Le Viala-du-Pas-de-Jaux. Maquettage des panneaux.
Préparation de la mise en place des ensembles signalétiques sur les communes de La Bastide-Pradines, Lapanouse-de-Cernon et Sainte-Eulalie-de-Cernon. Les implantations sont choisies avec le service Routes du Département de l'Aveyron.

ÉNERGIE

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 1

OPÉRATIONNEL 5.6
CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FAVORISER LA GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES

NATURE DE L'ACTION
DIAGNOSTIC, ÉTUDE, COMMUNICATION, ANIMATION, FORMATION

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Alexandre Chevillon, Luc Champault, Edwige Boutet

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Les cinq communautés de communes du territoire ont choisi de déléguer la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial au Parc des Grands Causses, alors même qu'une seule d'entre elles (Millau Grands Causses), de par sa population, est soumise à l'obligation de disposer de ce document (loi de transition énergétique pour la croissance verte).
Les communautés de communes témoignent ainsi de leur engagement dans la lutte contre le changement climatique. Leur décision est aussi la reconnaissance du travail accompli par le Parc naturel régional en faveur de la transition écologique, dans le cadre d'un PCET volontaire mis en œuvre dès 2009.

2018 a été consacrée à la réalisation des diagnostics du PCAET et à la définition de la stratégie territoriale. La concertation s'est déployée selon les modalités suivantes :
La tenue d'un groupe de travail, très ouvert, où se côtoient le comité de pilotage du PCAET et les acteurs locaux de l'énergie : professionnels du bâtiment, opérateurs d'énergies renouvelables, ordre des architectes, filière bois, monde agricole, porteurs de projets, associations, ainsi que le grand public. Ce groupe, réuni les 3 mai et 26 juin 2018, a été sollicité pour le partage du diagnostic, la définition des enjeux et la co-construction d'un scénario prospectif.
La soirée de lancement du PCAET, avec pour grand témoin le photographe et écologiste Yann Arthus-Bertrand, le 29 mars 2018 aux cinémas de Millau. Animée par Yannick Régnier, responsable de projets énergie et territoires au CLER, la soirée a rassemblé 400 personnes. José Bové, député européen, Agnès Langevine, vice-présidente de la Région Occitanie en charge de la transition écologique, et Alain Fauconnier, président du Parc naturel régional des Grands Causses, ont rejoint Yann Arthus-Bertrand pour une table ronde sur le thème : « La transition énergétique, un enjeu local pour répondre aux problématiques globales ? »
Cinq ateliers territoriaux qui, organisés en mai 2018 dans chaque communauté de communes, ont accueilli 220 personnes, associatifs et citoyens. La méthode collaborative Destination TEPOS, proposée par le CLER, a permis aux participants de co-construire un scénario de transition énergétique tout en étant davantage sensibilisés aux enjeux et problématiques d'une telle élaboration, en lien avec le projet de territoire. Le fruit de ces ateliers a fait l'objet d'un rapport de concertation, porté à la connaissance des élus du conseil syndical et du groupe de travail.
La création, sur le site internet du Parc, d'une page dédiée au PCAET et la mise à disposition d'un espace de dialogue avec le public.

La finalisation du PCAET est prévue pour mars 2019.

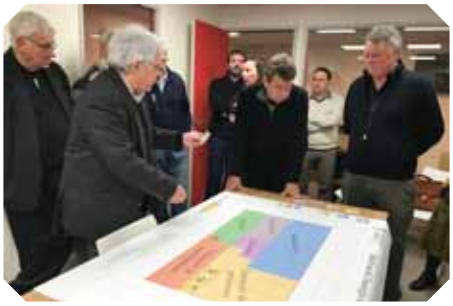

BUDGET
80 000€
FINANCEMENT

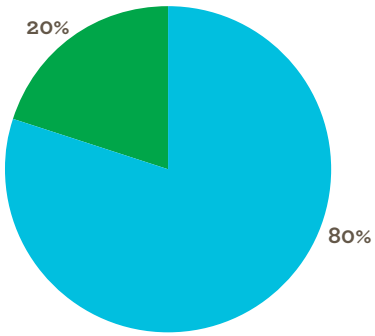

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Parc naturel régional des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici

LA MOBILITÉ

Le 26 janvier à la Cité Internationale Universitaire de Paris, Elisabeth Borne, Ministre des Transports a remis le prix « French mobility » au Parc naturel régional des Grands Causses. Douze projets « remarquables » ont été récompensés.
Le territoire l'a emporté au titre des innovations en territoire de faible densité.

43%
DE LA CONSO ÉNERGÉTIQUE PROVIENT DES TRANSPORTS

CITIZ, LA SOLUTION AUTOPARTAGE

Une nouvelle initiative en faveur de l'écomobilité. Le Parc des Grands Causses adhère désormais au réseau coopératif d'autopartage Citiz. Sur la région Occitanie, c'est la première fois que Citiz se déploie hors de l'agglomération toulousaine.
Ce dispositif d'autopartage a été lancé en septembre, au cours de la Semaine européenne de l'écomobilité 2018 dont le thème était précisément le mix and move, autrement dit la multimodalité des transports.
Trois véhicules, deux hybrides et un électrique, sont mis à disposition des habitants. Ceux-ci peuvent les louer pour une heure comme pour plusieurs jours. L'usager est facturé uniquement en fonction de la durée de sa réservation et de la distance qu'il aura parcourue.

BUDGET
37 582€
FINANCEMENT

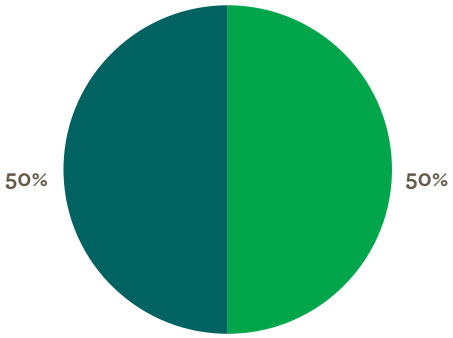

TRAIN : DES VOIES DE RÉFLEXION

Au Parc, on n'est pas d'un tempérament à regarder passer... la disparition des trains. La direction du Parc anime le comité de pilotage mis en place par la Région pour revitaliser la desserte ferroviaire en Aveyron. Tandis que la SNCF a fermé le tronçon Rodez-Sévérac en 2017, c'est une véritable inversion de tendance que Région et Parc essaient d'impulser.
Trois axes de réflexion ont été validés avec, pour chacun, la création d'un groupe de travail :
1. Une liaison Millau-Paris en 5h20, avec correspondance à la gare TGV de Béziers.
2. L'accroissement de l'activité fret sur la ligne Béziers-Neussargues, en lien avec le port de Sète,
3. Une desserte locale en adéquation avec les horaires des scolaires et des travailleurs.
Autant de propositions qui nécessitent une modernisation de la ligne SNCF Béziers-Neussargues et qui s'inscrivent pleinement dans la politique du Parc naturel régional en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

BUDGET
125 000€
FINANCEMENT

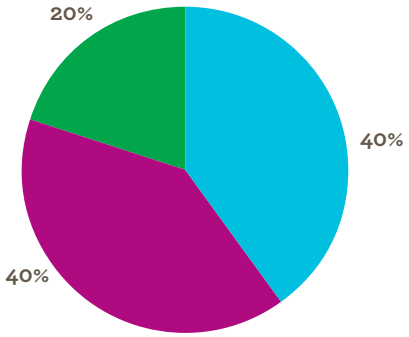

VÉHICULES ÉLECTRIQUES : UNE CAUSE COMMUNE

Le PNR des Grands Causses assume un rôle... moteur en faveur des mobilités durables et alternatives.
En février, il a doté la commune de Millau de deux véhicules électriques (une voiture citadine et un utilitaire) et la commune de Saint-Affrique de trois utilitaires électriques. Ceci dans le cadre d'une convention sur cinq ans. Ces véhicules, d'une autonomie minimale de 100km, peuvent se recharger aussi bien sur une prise domestique que sur une borne rapide.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

COMMUNES

ET AUSSI :

- Réalisation des PDIE (plans de déplacements inter-entreprises) : après enquêtes, diagnostics et ateliers de concertation avec les salariés, les PDIE et les actions à mettre en œuvre ont été formalisées en juin.
- Vélos électriques : le Parc naturel régional propose aux habitants de tester un vélo à assistance électrique pour une période d'une semaine. L'opération se poursuit avec succès : environ 100 prêts supplémentaires ont été effectués.
- Rezopouce : la commune de Saint-Beauzély a adhéré à son tour au dispositif d'autostop sécurisé. Cinq points d'arrêts ont été matérialisés. Au sein du Parc naturel régional, Rezopouce se déploie désormais sur près de 40 communes, avec plus de 160 points d'arrêts.
- Accompagnement de la communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons dans sa démarche de labellisation Écomobilité.

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

UN CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Le Parc a recruté un conseiller en énergie partagé. Mutualisé auprès des collectivités-membres, il est désormais l'interlocuteur privilégié des mairies pour leurs projets de performance énergétique. Il leur apporte aussi bien ses expertises, ses préconisations, que son aide pour le montage des dossiers.
Après présentation, en septembre, de sa mission auprès des conseils communautaires, il a accompagné les premiers projets de rénovation du bâti public (à Saint-Laurent-du-Lévézou ou encore aux Costes-Gozon) et l'intégralité des dossiers d'extinction partielle de l'éclairage public.

BUDGET

355 000€

FINANCEMENT

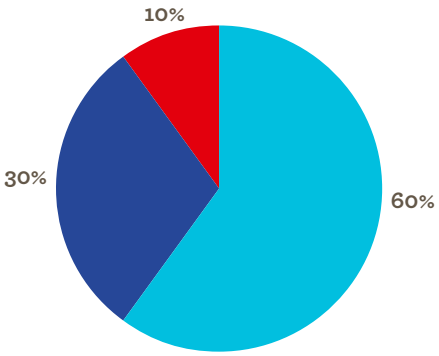

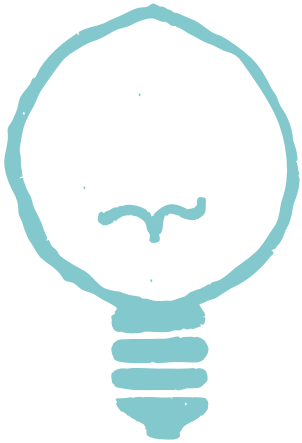

CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE DE NUIT

Pour la sensibilisation de tous à la pollution lumineuse en nocturne, trois soirées « Jour de la Nuit » ont été organisées à La Cavalerie, Belmont-sur-Rance et Martrin.
En lien avec le SIEDA Aveyron, le Parc des Grands Causses encourage l'extinction partielle de l'éclairage public et accompagne les communes dans cette démarche. 51 études ont été réalisées et 29 communes, représentant 60% de la population du territoire, ont adopté l'extinction partielle de leur éclairage public.
La diminution annuelle de la consommation peut s'évaluer à 2100 MWh, soit une économie globale de 300 000€.

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE PAR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

◆ Rénovation énergétique : accompagnement

A Millau, la rénovation globale de la Résidence du Prieur (700 000€ de travaux pour 48 logements) est achevée. Un point sur l'opération et les perspectives a été effectué auprès des syndics des deux copropriétés.
A Sévérac-le-Château, un accompagnement a été lancé pour la rénovation de la copropriété Aubrac-Lévézou, qui se compose de 30 logements.

Quelque 10 dossiers de rénovation énergétique de logements communaux ont bénéficié d'un accompagnement technique et administratif, avec lancement d'un marché d'audit énergétique à bon de commande.

◆ Audits énergétiques

Opération terminée sur les copropriétés et logements sociaux : 46 ont fait l'objet d'un audit énergétique, ce qui représente environ 800 logements.
Fin de l'opération également sur les bâtiments publics, avec au total plus de 50 audits réalisés.

3000€
COÛT ANNUEL DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ETUDE DU POTENTIEL EN MICRO-HYDROÉLECTRICITÉ

Le Parc a mené à bien les études de faisabilité sur neuf sites. Les résultats ont été présentés aux propriétaires.
Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé auprès d'eux dans la perspective d'une opération collective. Les premiers contacts avec les opérateurs ont été pris en fin d'année.

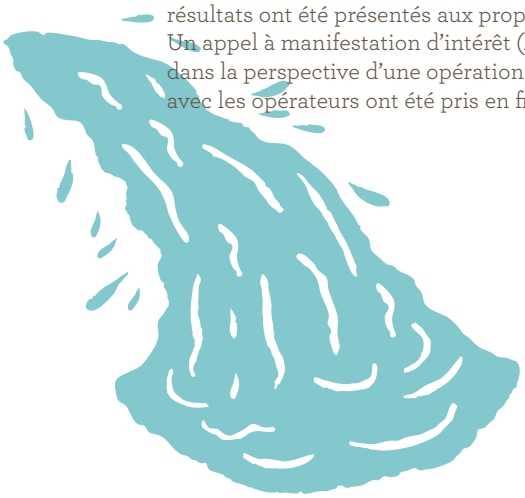

BUDGET
190 000€
FINANCEMENT

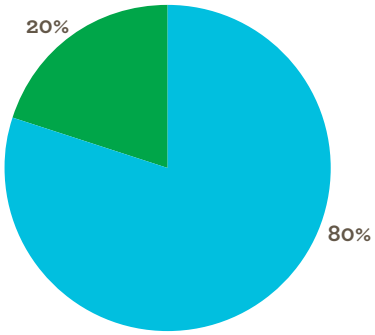

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Parc naturel régional des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici

38 000KWH

Un an après la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du siège du Parc des Grands Causses (71 bd de l'Ayrolle à Millau), l'installation a permis de produire 38 000kWh. Le Parc applique ses préceptes à lui-même !

ANALYSE DU POTENTIEL D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DÉVELOPPEMENT DES ENR PARTICIPATIVES

Le Parc des Grands Causses accompagne les porteurs de projet du territoire dans leurs initiatives de production d'énergie d'origine renouvelable : solaire, bois, méthanisation, hydraulique... Cet accompagnement se traduit par l'étude du potentiel d'énergie renouvelable, un suivi technique (faisabilité, etc.) et administratif constant, une aide à la recherche et aux demandes de subventions.
2018 a vu le démarrage de deux opérations collectives :
la mise en place d'un groupement de commandes fédérant 11 communes, pour l'installation de solaire photovoltaïque sur 46 bâtiments. Les études de faisabilité ont été réalisées à l'été. Le lancement des marchés d'exécution est prévu en 2019.
le lancement, sur le modèle du tiers-investissement, d'une opération pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics de 21 collectivités. L'opérateur retenu est la société Optarel, filiale de Valorem. Celle-ci a créé la SPV « Soleil des Grands Causses » pour le développement et l'exploitation de ces centrales photovoltaïques en toiture. La SPV s'est engagée à ouvrir son capital au territoire. Les travaux doivent commencer en 2019.

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'est vu décerner le Trophées EnerGaia au Forum des énergies renouvelables de Montpellier, en décembre, pour ce développement d'un fonds d'investissement territorial portant sur les énergies renouvelables.

780GWh
PRODUCTION D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE 100% RENOUVELABLE

ENR COOPÉRATIVES ET CITOYENNES EN RÉGION OCCITANIE

Le Parc des Grands Causses, comme le mentionne le SCoT (PADD objectif 46), est attentif à l'ouverture au capital des sociétés d'exploitation d'énergies renouvelables aux collectivités locales et aux démarches citoyennes. Aussi souhaite-t-il créer un « véhicule » d'investissement citoyen qui puisse entrer au capital de ces sociétés. Il s'agit :
d'impliquer les citoyens du sud-Aveyron,
d'atteindre une masse critique permettant aux citoyens du territoire de participer à la gouvernance de projets d'énergie renouvelable nécessitant d'importantes levées de fonds
de définir les modalités coopératives les plus pertinentes

CAUSSES ÉNERGIA

SAINT-AFFRIQUE SE CHAUFFERA AU BOIS DE L'AVEYRON

Fondée sous l'impulsion du Parc des Grands Causses, pour rendre possible une valorisation de la filière bois énergie, la Sem Causses Energia, associée à Dalkia, a commencé à l'automne son premier chantier important en sud-Aveyron.
En l'occurrence, la construction d'un réseau urbain de chaleur bois à Saint-Affrique. D'une longueur de 5,5km, ce réseau va se déployer de l'ouest (le centre hospitalier) à l'est (la cité scolaire publique) de Saint-Affrique, en desservant 34 bâtiments tels que le bassin nautique, la médiathèque intercommunale, les écoles, la résidence étudiante, le plateau de la Gare, des logements et des commerces.
La chaleur sera produite par une chaufferie centrale biomasse de puissance 3MW. Ce réseau de chaleur, qui sera alimenté à 86% par des énergies renouvelables, s'appuiera sur des fournisseurs de bois locaux. Cela représentera 4000 tonnes de bois énergie par an.
Le réseau de chaleur devrait être opérationnel pour la saison de chauffage 2019-2020. Plusieurs projets de chaufferies bois sont à l'étude sur le territoire.

SOCIÉTÉ CAUSSES ENERGIA
BLAZIN RÉMY
Chargé d'affaires
06 77 10 90 83
causses.energia@gmail.com

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 400
ENTREPRISES ARTISANALES

79
ZONES D'ACTIVITÉS RÉPARTIES SUR 38 COMMUNES

22
SITES INSCRITS (BÂTI OU NATUREL) – 112 MONUMENTS CLASSÉS OU INSCRITS

1 150
EMPLOIS LIÉS AU TOURISME (SOIT 4.3% DES ACTIFS)

L'année 2018 a été marquée par le travail de coordination et la concrétisation du nouveau Contrat Territorial Régional Grands Causses 2018-2021 sur le territoire des Grands Causses et du Lévezou, ainsi que le Contrat Grands Site Occitanie Millau Roquefort. Le Parc naturel régional est l'animateur et le chef de file de ces 2 contrats stratégiques majeurs pour le développement du territoire. Le Parc a également été lauréat de l'Appel à Projet « accueil de nouvelles populations » du Massif Central qui va déboucher sur la création d'un poste de chargé de mission « accueil de nouveaux arrivants » et permettra de renforcer l'équipe du Pôle Développement Territorial et sa mission d'accompagnement des porteurs de projet.
En fin d'année, le Parc a été retenu par le Ministère de l'Agriculture pour le développement d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle des Grands Causses et du Lévézou. Coté LEADER, la programmation reste sur une bonne dynamique avec quasiment 70% de l'enveloppe initiale programmée et l'attribution d'une dotation complémentaire par le Conseil Régional Occitanie de plus d'1M€ qui permettra d'accompagner les projets du territoire.
Sur la mission randonnée, l'équipe d'entretien a travaillé à l'ouverture de nouveaux itinéraires dans le secteur Monts, Rance Rougiers et Larzac Vallée, avec aussi un appui à la « Grande Traversée du Massif Central à VTT ». Le travail d'ingénierie continue sur le secteur Muses et Raspes du Tarn et la prochaine itinérance « Gorges et Vallée du Tarn ».
Sur la Mission patrimoine et culture 4 nouvelles balades numériques ont été développées, 3 sentiers d'interprétations, une exposition sur les paysages du Lévézou et 5 soirées qui ont animés les bistrots du territoire.

Directeur général adjoint
PUJOL SÉBASTIEN
05 65 61 43 62 - 06 19 05 22 54
sebastien.pujol@parc-grands-causses.fr

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

ATCHÉ JOËL
Chargé de mission randonnée
05 65 61 43 64 - 06 19 05 22 39
joel.atche@parc-grands-causses.fr

CHARNAY SANDRINE
Chargée de mission tourisme
05 65 61 43 64 - 06 70 44 18 63
sandrine.charnay@parc-grands-causses.fr

COLIN DANIEL
Agent d'entretien de l'espace rural
06 71 10 47 35
eer@parc-grands-causses.fr

CROS VÉRONIQUE
Secrétaire administrative
05 65 61 43 11
véronique.cros@parc-grands-causses.fr

FERAL LIONEL
Agent d'entretien de l'espace rural
06 71 10 47 35
eer@parc-grands-causses.fr

PUECHBROUSSOUX AUDREY
Gestionnaire LEADER
05 65 61 43 63 - 06 70 43 52 23
audrey.puechbroussoux@parc-grands-causses.fr

WILHELM JAMMES ROXANNE
Chargée de mission développement culturel
05 65 61 43 66 - 06 70 44 73 25
roxanne.wilhelmjammes@parc-grands-causses.fr

ACCUEILLIR DE NOUVELLES POPULATIONS : L'ENJEU ATTRACTIVITÉ

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 2

OPÉRATIONNEL 6.3
GÉNÉRER UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT D'ACTIVITÉ

NATURE DE L'ACTION
ANIMATION, INGÉNIERIE DE PROJET

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Sébastien Pujol, Audrey Puechbroussoux

Le Parc des Grands Causses a répondu à l'appel à projet du Comité de Massif, « Relever le défi démographique ».
C'est un enjeu majeur pour le territoire. Le diagnostic du SCoT a mis en lumière un léger regain démographique en sud-Aveyron, attribuable uniquement à l'installation de nouveaux arrivants. Une étude a permis de déterminer combien la problématique de leur maintien est cruciale. Car leur venue au sein du Parc des Grands Causses procède d'une nouvelle dynamique alliant une vie saine, un emploi, des équipements de proximité pour l'ensemble de la famille... L'absence d'une de ces conditions peut les décourager de rester durablement en sud-Aveyron. Il convient donc de renforcer l'attractivité du territoire.
Le projet du Parc naturel régional s'intitule « Accompagner les nouveaux habitants dans leur projet de vie ». Il s'articule autour de deux objectifs :
- cultiver l'attractivité territoriale, par l'accompagnement des collectivités dans la requalification des centres-bourgs, dans leurs initiatives en faveur d'aménagements innovants, dans le développement d'une offre culturelle intégrant les attentes des nouveaux habitants.
- s'adapter aux profils-cibles des nouveaux arrivants en les accompagnant dans leur installation et leur projet de vie, au travers d'un travail en réseau avec les partenaires et les professionnels, dans le cadre d'une cellule d'accueil.

L'animation de cette cellule sera confiée à un chargé de mission « Accueil de nouvelles populations ». Le recrutement de celui-ci a été lancé à la fin 2018.

0.14%
D'HABITANTS/AN

FONDS EUROPÉENS LEADER : DOTATION SUPPLÉMENTAIRE

Le GAL Grands Causses Lévézou se compose de deux territoires voisins, le Parc naturel régional des Grands Causses et le PETR Lévézou. C'est à lui que reviennent l'animation et la gestion du programme européen Leader.
Les fonds Leader visent à soutenir de nouvelles dynamiques rurales et à optimiser les crédits sur les priorités du développement local : activités, emploi et qualité de vie des habitants.
Un seul comité de programmation a eu lieu en 2018, fin juin. Une consultation écrite a été lancée début septembre pour valider une demande de dotation supplémentaire.
Celle-ci a été attribuée le 7 décembre par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, pour un montant de 1 075 118€.
L'enveloppe totale du programme Leader 2014-2020 est donc portée à 4 135 118€.

1 075 118 €
ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE OBTENUE EN 2018

CONTRATS TERRITORIAUX : L'ESPRIT D'INITIATIVE LOCALE

cohérence avec le programme Leader, les contrats territoriaux de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée ont été mis en place en 2018. Succédant au contrat régional unique (terminé fin 2017), le contrat territorial soutient les initiatives locales porteuses d'innovation, qui contribuent à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie.
Le contrat territorial couvre le périmètre formé par le Parc des Grands Causses et le PETR Lévézou. Après une présentation des enjeux par Carole Delga, présidente de Région, en février, il a été validé durant l'été. En 2018, 21 opérations ont été soutenues au titre du Contrat Territorial Régional Grands Causses Lévézou pour 6 millions d'euros d'investissement qui sont venus irriguer le territoire.

6 M€
INVESTIS POUR LE TERRITOIRE

TOURISME DURABLE

PÔLE DE PLEINE NATURE

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 3

OPÉRATIONNEL 6.1
FACILITER LA MISE EN PLACE OU LA CONSOLIDATION DE FILIÈRES LOCALES ET DE STRATÉGIES CONCERTÉES, NOTAMMENT FORÊT-BOIS, TOURISME, AGROALIMENTAIRE...

NATURE DE L'ACTION
ANIMATION, INGENIERIE DE PROJET

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Sandrine Charnay

Une piste de galop « mise en selle » à Saint-Affrique au printemps, l'extension de Millau Espace Trail au territoire Larzac & Vallées, sans oublier un ambitieux dossier Destination Pêche qui commence à « mordre » : le Pôle de Pleine Nature est à l'œuvre.
C'est fin 2016 que le Parc des Grands Causses et le PTER Lévézou ont remporté ensemble l'appel à projets Pôle de Pleine Nature Massif Central. La garantie de financements pour 44 projets structurants. Du VTT au nautisme et du parapente au trail, l'enjeu est de « tonifier » le potentiel du territoire en matière de tourisme sportif de nature et de créer la destination « Grands Causses Lévézou ».

MONTANT ENGAGÉ

1 949 670€

l'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le FEDER — **445 826 €**

La Région Occitanie Pyrénées • Méditerranée — **314 454,88 €**

AVEYRON CONSEIL DÉPARTEMENTAL — **195 464,04 €**

Le pilotage technique du PPN est assuré par le Parc naturel régional. Voici les projets réalisés ou en cours d'avancement pour 2018 :

VOL LIBRE	
Site de Novis	31520 €
TRAIL ET VTT (ITINÉRANCES)	
Millau espace trail : élargissement sur la CC Larzac et Vallées 8 nouveaux circuits : Millau, Le Rozier, St Jean du Bruel, Nant, Lapanouse-de-Cernon	179 450 €
TOURISME ÉQUESTRE	
création d'un centre équestre fermé, centre équestre de la Muse	132300 €
Réalisation d'une piste de galop (Lycée La Cazotte à Saint-Affrique)	130650 €
PÊCHE	
Création de la "destination pêche" : développement de la pêche, parcours famille, parcours passion pêche, plan d'eau d'initiation	291524 €
NAUTISME	
Aménagement d'une base de loisirs à Villefranche-de-Panat	155164 €
Requlification de l'école de voile (Salles-Curan) + renouvellement de matériel	134467 €
Gourd de Bade	171854 €

640km
DE COURS D'EAU EN PREMIÈRE CATÉGORIE (190 KM EN 2ÈME CATÉGORIE)

18
POINTS DE BAIGNADE SUIVIS PAR L'ARS

DESTINATION « AVEYRON PLEIN SUD »

Le Parc met en œuvre des actions promotionnelles pour valoriser progressivement la destination des Grands Causses et du Lévézou, intitulée « Aveyron Plein Sud ». Dix clips, pour autant d'activités de pleine nature, ont été réalisés par la société AnderAnderA, pour une diffusion digitale au printemps 2019 mais aussi dans tous les Offices de tourisme du territoire et lors de salons ou festivals.
Et pour la deuxième année consécutive, la destination « Aveyron Plein Sud » a été mise en exergue au Salon des Templiers, festival trail de dimension internationale qui accueille à Millau plus de 12 000 participants. Totems, vidéos, scénographie, emplacement stratégique dans l'espace du Salon : une vitrine idéale à l'attention d'un public-cible.

GRAND SITE OCCITANIE : LE TERRITOIRE LABELLISÉ

Il y a les Sources du canal du Midi, Figeac et la vallée du Lot, l'Ariège médiévale, Moissac… et aussi, dans la même collection, Millau-Roquefort-Sylvanès. Le sud-Aveyron figure parmi les 39 Grands Sites de la région Occitanie. Comme énoncé par la présidente de Région Carole Delga, la collection Grands Sites traduit l'ambition, pour l'Occitanie, d' « intégrer le Top 10 des destinations européennes ».
Le Parc naturel régional des Grands Causses a orchestré et piloté techniquement la candidature Millau-Roquefort-Sylvanès, qui couvre les périmètres du Parc et du PETR Lévézou. Rédaction de la stratégie en lien avec les communautés de communes et offices de tourisme, relations avec les services de la Région pour la rédaction du contrat Grand Site, organisation des réunions et comités…
Toute une démarche d'animation et de mobilisation des compétences qui a abouti, le 13 avril 2018, à l'obtention du label Grand Site Occitanie.
L'opportunité d'une nouvelle dynamique, collective, pour le tourisme sud-aveyronnais.

INTER PARCS OCCITANIE : ENSEMBLE POUR LE TOURISME DE NATURE

Parcs naturels régionaux de la Narbonnaise en Méditerranée, des Pyrénées Catalanes, des Causses du Quercy, du Haut-Languedoc, des Pyrénées Ariégeoises, de l'Aubrac tout récemment et, bien entendu, des Grands Causses : il existe sept PNR sur la région Occitanie. Ceux-ci sont fédérés au sein de l'Inter Parcs que coordonne la chargée de mission Tourisme du Parc des Grands Causses.
L'Inter Parcs et la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se mobilisent pour le développement du tourisme durable. Un enjeu manifeste à l'échelon régional, les sept PNR recouvrant près de la moitié du territoire Occitanie.
Le Comité Régional du Tourisme (CRT) consacre désormais une rubrique, sur sa plateforme digitale, à l'offre de tourisme durable au sein des parcs naturels régionaux : itinérance douce, apprentissage de savoir-faire locaux, découverte de la faune sauvage et de la flore, observation des étoiles, pratique des sports de pleine nature.
Un travail est ainsi mené pour structurer et déployer une offre qualifiée de séjours nature : élaboration de nouveaux produits, présence au Salon du Tourisme Manaha Toulouse, actualisation des supports de communication, réunions du réseau…

47
SÉJOURS DANS LA COLLECTION 2018

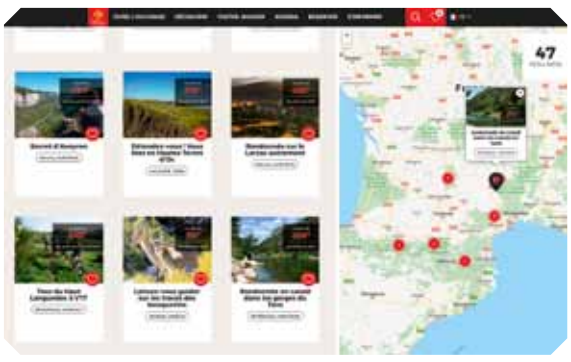

RANDONNÉE

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 3

OPÉRATIONNEL 7.2
VALORISER LE TERRITOIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN TOURISME DURABLE

NATURE DE L'ACTION
INGENIERIE DE PROJET, TRAVAUX

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Sandrine Charnay, Joël Atché, Daniel Colin, Lionel Ferral

Le vivier représenté par la randonnée est considérable. D'abord parce que l'activité rassemble 15 millions de pratiquants en France. Ensuite car, des chaos rocheux de la Dourbie aux plaines rouges du Camarésien, des mas templiers du Larzac au Mont Seigne sur le Lévézou, le territoire fourmille d'itinéraires attrayants.
Le Parc des Grands Causses a pris son bâton de pèlerin pour valoriser cette offre de randonnée. Ralliement immédiat des collectivités et des prestataires du tourisme durable : pas moins de **120 personnes ont participé au séminaire Rando organisé à son initiative le 26 novembre 2018.**
Comme les participants ont pu le constater, le travail du Parc en faveur de la randonnée avance à grand pas.

AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU DE SENTIERS

Sur la communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons :
poursuite de l'ouverture de nouveaux tronçons, installation de la signalétique à Vabres-l'Abbaye, début du balisage du réseau avec les associations locales de randonneurs, poursuite des inscriptions au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et des négociations foncières pour le conventionnement du réseau de sentier.

36km
DE SENTIERS AMÉNAGÉS

50km
DE SENTIERS AMÉNAGÉS

Sur la communauté de communes Monts, Rance et Rougier :
accompagnement des communes pour l'inscription du réseau de sentiers au PDIPR, avec de nombreuses négociations pour le conventionnement.
Mise en place de la première randonnée itinérante à étape, testée par un groupe de randonneurs.

Sur la Communauté de communes Larzac et Vallées :
une première tranche de travaux a commencé en décembre, spécialement sur le sentier de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Guilhaumard, qui figure également parmi les circuits de la base VTT du Lodévois Larzac.
Les négociations pour l'inscription au PDIPR et le conventionnement ont commencé, afin de débloquer les subventions.

RANDO GRANDS CAUSSES, L'APPLI VRAIMENT MOBILE

Pas moins de 166 randonnées... et ça ne cesse d'augmenter ! Rando Grands Causses, site web et appli mobile, est un véritable topoguide virtuel qui rassemble et détaille tous les itinéraires du territoire : pédestre, VTT, équestre, trail, randos accompagnées, itinérances... Coordonné par le Parc naturel régional des Grands Causses, cet outil est partagé avec les offices de tourisme, contributeurs pour l'intégration de nouvelles randonnées. En 2018, c'est l'équivalent de 578,5km de tronçons qui a été ajouté sur Rando Grands Causses, soit environ +30%. Le site web et l'appli mobile fournissent également toutes informations sur le patrimoine et l'offre touristique de chacun des sentiers. Un outil déjà indispensable !

578,5km
DE TRONÇONS EN PLUS EN 2018

1 583,5km
DE SENTIERS RECENSÉS AU TOTAL

ENTRETIEN DES SENTIERS

Au quotidien, deux agents d'entretien de l'espace rural œuvrent sur le terrain pour répondre aux demandes des collectivités locales, dans le cadre des Plans pluriannuels d'entretien des sentiers de randonnée. Ces agents du Parc, qui procèdent notamment au débroussaillage des sentiers, possèdent l'attestation Certiphyto qui leur permet de traiter la processionnaire du pin et la pyrale du buis en cas d'infestation sur les itinéraires et, plus largement, sur le territoire.

Territoire	Années sous convention	Nombre d'heures à effectuer /an
Saint-Félix-de-Sorgues	2016 - 2018	32
CC St Affricain, Roquefort, 7 Vallons	2016 - 2018	720
Compeyre	2017 - 2019	80
Saint-Georges-de-Luzençon	2017 - 2019	80
Veyreau	2017 - 2019	56
Brousse-le-Château	2017 - 2019	64
La Cresse	2017 - 2019	24
CC Larzac et Vallées	2017 - 2019	400
CC Monts Rance et Rougier	2018 - 2020	240

212
HOMME/JOURS

310km
ENTRETENUS POUR UN RÉSEAU DE PLUS DE 1480KM DE SENTIERS BALISÉS

En chemin...

- Jardin des Pierres à Combret : installation des pierres, du mobilier et de panneaux explicatifs.
- Voie verte du Saint-Affricain : débroussaillage sur un tronçon avant les travaux de terrassement.
- Village de Cornus : mise en place de dix panneaux d'interprétation.

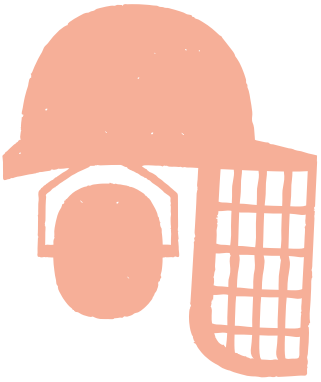

AU FIL DU TARN : LA NOUVELLE ITINÉRANCE

Chemin faisant, le Parc des Grands Causses œuvre au développement des itinérances dans le cadre de l'Ipamac, association qui fédère les dix parcs naturels régionaux du Massif Central.
Cette randonnée sur six jours, jalonnée d'hébergements de caractère, va de Peyreleau, au seuil des Gorges du Tarn et de la Jonte, à Quézac, en lisière des Cévennes.
Après présentation du tracé en comité technique, le principe a été validé en comité de pilotage.
C'est le 7 décembre 2018 que le Comité de Massif a inclus le parcours « Au fil du Tarn » parmi les grandes itinérances emblématiques du Massif Central.
Le Parc des Grands Causses sera le chef de file pour porter le projet d'itinérance du Mont Lozère à Albi.

14 320km
DES LACS DU MORVAN À LA MÉDITERRANÉE

65km
DE SENTIERS BALISÉS PAR LE PARC

GRANDE TRAVERSÉE DU MASSIF CENTRAL VTT

Le syndicat mixte du Parc naturel régional participe, tout comme le Département de l'Aveyron et la communauté de communes Larzac et Vallées, au groupe de travail de l'Ipamac pour la relance de la Grande Traversée du Massif Central à VTT.
Dans le cadre de ce projet ambitieux (14320km entre les lacs du Morvan et la Méditerranée), le Parc des Grands Causses a assuré le balisage de 65km de sentiers sur le tronçon aveyronnais du parcours, ainsi que la pose de passages canadiens VTT.

CULTURE ET PATRIMOINE

CHARTE OBJECTIF 2022

AXE 3

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 7.3
DYNAMISER ET RENDRE ACCESSIBLE LES ACTIONS ET POTENTIALITÉS CULTURELLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

NATURE DE L'ACTION
INGENIERIE DE PROJET

PERSONNE(S) RÉFÉRENTE(S)
Roxanne Wilhelm-Jammes

Le Parc naturel régional des Grands Causses poursuit son travail en faveur d'une meilleure information patrimoniale et touristique. Modernisation et harmonisation des supports (panneaux design, applis numériques), actualisation des connaissances... Toute une démarche pour favoriser une lecture culturelle des paysages, édifices et communes du territoire, à partir de supports en phase avec les nouvelles attentes des visiteurs.

BUDGET

161 000€

FINANCEMENT

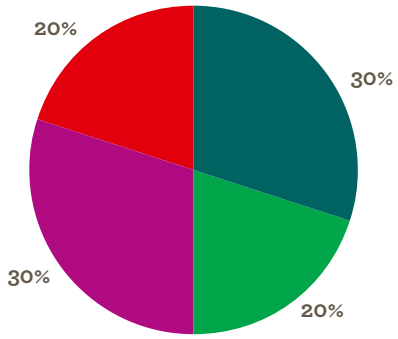

COMMUNES

PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

• Mise en place de dix panneaux d'interprétation à Saint-Jean-du-Bruel, sur un parcours pédestre au bord de la Dourbie, jalonné par tout un patrimoine hydraulique : norias, moulins et martinet, chaussées et ponts...

• Installation, à Camarès, d'une table d'interprétation au belvédère de la Vierge, dans la ville haute.

• Réalisation de onze panneaux d'interprétation pour la commune de Saint-Victor-et-Melvieu (hameaux de Saint-Victor, Ayres et Melvieu) ainsi que d'une table d'interprétation pour le site de Notre-Dame-du-Désert.

• Conception de deux tables pour le site de la Sentinelle à Saint-Jean-du-Bruel, en partenariat avec l'association L'Escapade saint-jeantaise.

• Réalisation de trois panneaux et une table d'interprétation pour le site archéologique du Sabel, sur la commune des Costes-Gozon.

BALADES NUMÉRIQUES AU CŒUR DES VILLAGES

De par sa taille et ses ressources, le Parc naturel régional peut déployer, auprès des communes de son territoire, des politiques innovantes. C'est le cas avec l'appli mobile Balade Grands Causses, véritable « écosystème numérique » pour une information touristique vraiment moderne. Au gré d'un récit ludique, l'appli entraîne le visiteur à la découverte d'un village et de son histoire, parfois insoupçonnée.
Le parcours est ponctué de quizz, de jeux, d'anecdotes complémentaires, de panoramiques 3D et autres media, Les textes sont disponibles en français, anglais et espagnol, avec parfois une version occitane. Le développement des Balades numériques est assuré par l'agence Réoviz, d'après des scénarios confiés à des auteurs. Pour chaque projet, ce sont les habitants du village et les personnes ressources du groupe de travail qui prêtent leur voix, supervisés par la Cie Orageuse. L'enregistrement a lieu dans les studios de Radio Saint-Affrique.

• Livraison des Balades numériques de Saint-Affrique (La voie de la lumière), Saint-Sernin-sur-Rance (La première dame des Grands Causses), Roquefort (La vie derrière la légende). Cette dernière a été inaugurée en présence des médias locaux dont France 3 Quercy-Rouergue.

• Finalisation des Balades numériques de Saint-Victor-et-Melvieu (Le secret des Montcalm-Gozon), Les Costes-Gozon (La magie des pierres) et Saint-Rome-de-Tarn (Tous les chemins y mènent).

« TOURS ET DÉTOURS EN LÉVÉZOU » : MATIÈRES À CRÉATION

Dans le cadre de ses passerelles paysage-culture, le Parc des Grands Causses a tissé une collaboration avec Solène Junique, plasticienne de la Cie Quart de Tour, pour la création d'une exposition sur le Lévézou à la manière de l'arte povera.
Après être allée à la rencontre des lieux et des habitants, l'artiste a identifié trois sous-unités paysagères : la vallée du Viaur, le cœur du Lévézou, les plateaux bocagers du sud-ouest.
Elle a alors créé un totem pour chacune d'elle, à partir des matériaux (minéraux, végétaux, accessoires usagés...) collectés lors de ses pérégrinations.
Intitulée « Tours et détours en Lévézou, empreinte paysagère », l'exposition a été présentée à Arvieu, Villefranche-de-Panat, Saint-Léons, Pont-de-Salars et Salles-Curan, pour des durées de trois à quatre semaines, entre avril et octobre. Elle a donné lieu à des ateliers pédagogiques, en lien avec le PETR Lévézou.
L'exposition a également été présentée au rez-de-chaussée du Parc naturel régional des Grands Causses à Millau et peut être mise à disposition sur simple demande.

BUDGET

8 000€

FINANCEMENT

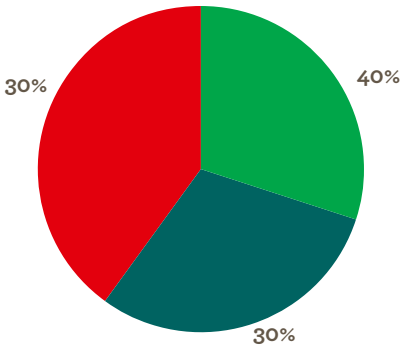

RENDEZ-VOUS AU BISTROT : RURALITÉ, VITALITÉ !

BUDGET

26 000€

FINANCEMENT

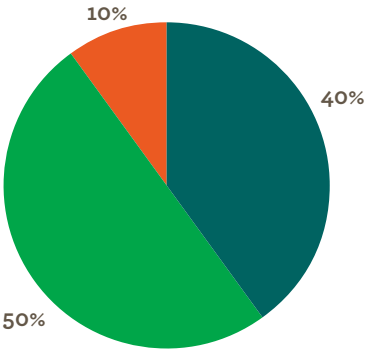

BISTROTS

Avec les Rendez-vous au Bistrot, le Parc des Grands Causses soutient les cafés-restaurants qui contribuent à la vitalité de leur village et les communes qui défendent leurs commerces de proximité. C'est aussi une démarche de décentralisation - et même d'irrigation - culturelle. Apéro-tchatche sur des thématiques rurales et cruciales, repas puis concert aux tonalités des musiques du monde, du jazz ou de la chanson française déjantée... En 2018, sur l'ensemble des cinq soirées, ce sont plus de 250 personnes qui ont été au Rendez-vous !

- Le 5 octobre à Cénomes, swing hawaïen avec Hawaï Safari, restaurant Lou Croustoulis.
- Le 12 octobre à Sauclières, trio acoustique Apollo Fish, restaurant Chez Nicole.
- Le 19 octobre à Belmont-sur-Rance, jazz swing avec Little Guinguette, Auberge du Marronnier.
- Le 16 novembre à Tournemire, chanson française avec Monsieur Paul, restaurant L'Instant.
- Le 23 novembre à Saint-Martin-de-Lenne, trio vocal occitan avec Aqueles, restaurant Chez Rose.

FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SOCIO-CULTURELLES ANNÉE 2018

15 dossiers ont été soutenus en 2018, qui représentent un montant cumulé de 6400€. Parmi ceux-ci : Forêts en fête (association Millefeuille), Festival Court Circuits (Chakana), 150 ans du canal de Montlaur, Randonnée musicale de Millau Jazz Festival, Balades musicales de Combret, Festival Polar, vin et compagnie ! (Cap Sud-Aveyron), Fête du jeu à Martrin...

FESTIVAL D'ART EN PLEINE NATURE

Ce projet, insufflé et porté par le Parc naturel régional, entend associer la création contemporaine et la dimension événementielle. Surprendre et séduire le public en modernisant l'image du sud-Aveyron, en impulsant des modes alternatifs de découverte du territoire, de façon audacieuse et inventive.
A ce jour, la majorité des grands événements concernent la pratique sportive : Natural Games, Festival des Templiers, 100km de Millau... Aussi le Parc souhaite-t-il valoriser la singularité culturelle du sud-Aveyron, dans une dynamique associée à celle du Musée Soulages de Rodez. Ce projet de Festival d'art en pleine nature est une invitation à vivre autrement le territoire, à expérimenter.
Pour l'heure, en raison des échéances électorales proches qui n'incitent pas les communes à s'y engager, le projet est en suspens.

COMMUNICATION

COUP DE JEUNE POUR LE SITE WEB !

Webdesign dernier cri, arborescence plus efficace, interactivité : la nouvelle version de **www.parc-grands-causses.fr** a été mise en ligne en 2018. Pour un site plus actuel, plus ergonomique, plus immersif !
Quelques mois plus tôt déjà, la nouvelle home page avait annoncé la couleur : priorisation de l'actualité, valorisation de l'iconographie, liens vers la chaîne You Tube et les réseaux sociaux, respiration graphique. Maintenant, toutes les pages intérieures sont au diapason.
Ce site nouvelle formule répond à deux exigences : être lu par tous et apporter la documentation la plus approfondie. Un premier niveau de lecture permet de découvrir l'actualité du Parc naturel régional de façon succincte, un second niveau détaille les informations, avec dossiers et publications en téléchargement.
Autrement dit, le nouveau site web reflète à la fois la dynamique quotidienne du Parc des Grands Causses et l'expertise de ses techniciens.

BUDGET

12 000€

FINANCEMENT

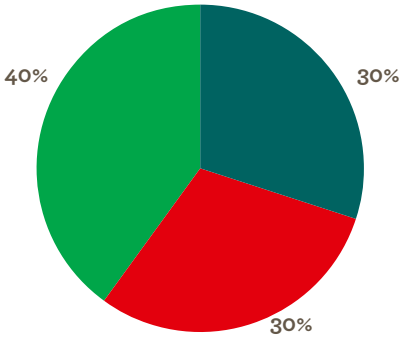

CURIOSITÉS DU PARC SAISON 2 : ÇA TOURNE ET ÇA BUZZE !

Véritable succès sur You Tube et les réseaux sociaux, prix du jury au festival Swiss Web de Lausanne, les Curiosités du Parc reviennent pour leur deuxième saison. Après un tournage qui les a vu crapahuter de gorges en avant-causses et de rougiers en monts à travers le sud-Aveyron, les vidéastes d'AnderAnderA ont concocté dix nouveaux épisodes. Le premier, consacré aux industries anciennes, a été mis en ligne en décembre. Les prochains (eau, habitats troglodytiques, faune et flore, randonnées) suivent à la cadence d'un nouvel épisode tous les jeudis.

BUDGET

31 000€

FINANCEMENT

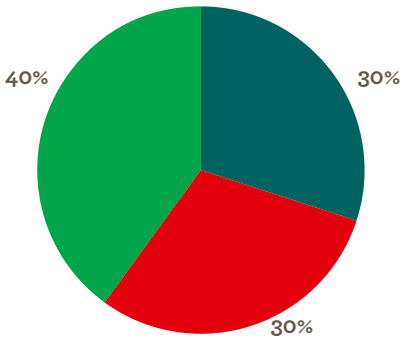

ON EN A PARLÉ !

2 657
ABONNÉS

971
FOLLOWERS

317
ABONNÉS

166
RETOMBÉES DANS LA PRESSE LOCALE

9
RETOMBÉES DANS LA PRESSE NATIONALE

1
REPORTAGE SUR LA MOBILITÉ AVEC L'EXPRESS

4
REPORTAGES FRANCE 3
(espèces invasives, Citiz, Parlement de la Montagne, réunion publique Charte du Parc)

1
REPORTAGE PHOTO DÉDIÉ À LA RANDONNÉE

12
VIDÉOS RÉALISÉES
1 film d'animation pour le Plan Climat, 10 clips réalisés pour les activités de pleine nature, 1 clip sur Citiz

12
NEWSLETTERS ENVOYÉES
(2990 contacts)
moyenne de 32.8% de taux d'ouverture

LES ÉDITIONS 2018

Rapport d'activités
2017
500 exemplaires
mars 2018

Dépliant chenille processionnaire
mars 2018
25 000 exemplaires

Dépliant pyrale du buis
mars 2018
25 000 exemplaires

Flyer réunions publiques Plan Climat
avril 2018
15 000 exemplaires

Dépliant chenille processionnaires dédié aux touristes
juin 2018
10 000 exemplaires

Revue scientifique « Vallée du Cernon »
juillet 2018
500 exemplaires

RDV aux bistrots
septembre 2018
1000 exemplaires

Guide « inondations » pour les habitants
décembre 2018
5 000 exemplaires

LA VIE INSTITUTIONNELLE

Directeur général des services
FLORENT TARRISSE
05 65 61 43 52 - 06 70 30 24 31
florent.tarrisse@parc-grands-causses.fr

NADÈGE GRIMAL
Chargée de mission communication
05 65 61 43 13 - 06 81 26 63 84
nadege.grimal@parc-grands-causses.fr

La fin d'année 2018 marque la fin du chantier de rénovation du siège. Le suivi des travaux, les aménagements divers nécessaires pour optimiser le fonctionnement des locaux et pour parfaire l'installation de chacun ont impacté la partie « logistique » du pôle.
Sur le volet ressources humaines, l'évolution majeure des statuts du personnel s'est poursuivie avec la titularisation dans la fonction publique territoriale de quatre agents de plus en 2018. Deux autres ont vu leur poste se pérenniser au terme de leur contrat avenir, l'un a été nommé stagiaire de la Fonction Publique Territoriale sur des missions de gestion comptable, l'autre a été intégré en CDI au Service Public d'Assainissement Non Collectif. De nombreux contractuels en CDD ont été recrutés pour pallier à des départs, remplacer des absences ou renforcer l'équipe sur diverses missions du Parc comme la signalétique, la mobilité, la mission de conseil en énergie partagée, le PAPI ou encore le surcroît saisonnier d'activité de l'entretien de l'espace rural.
Les missions transverses de ce pôle (secrétariat, accueil, comptabilité, gestion administrative, ressources humaines ...) se sont poursuivies en réponse aux besoins de la structure et aux attentes des trois autres pôles. On peut noter en 2018 le renforcement de la complémentarité et de l'entraide entre les membres de ce pôle.

Directrice générale adjointe
MARIE-LAURE GUIBERT
05 65 61 43 53
marielaure.guibert@parc-grands-causses.fr

PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL & LOGISTIQUE

AUZUECH MARYLINE
Agent d'accueil
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr

CAMBEFORT MARIE-JOSÉ
Assistante de gestion comptable
05 65 61 43 54
mariejo.cambefort@parc-grands-causses.fr

COSTECALDE NICOLE
Agent d'accueil
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr

DELMAS MARC
Assistant de gestion comptable
05 65 61 43 68
marc.delmas@parc-grands-causses.fr

FAVIER ISABELLE
Secrétaire de direction
05 65 61 43 52
isabelle.favier@parc-grands-causses.fr

POLYCARPE JEAN-LOUIS
Agent technique polyvalent
05 65 61 43 58 - 06 17 89 28 50
jeanlouis.polycarpe@parc-grands-causses.fr

Carole Delga en terre d'initiatives

C'est à Saint-Affrique qu'a eu lieu le « moment Parc » de la visite de Carole Delga, présidente de Région, en sud-Aveyron le 2 février : un déjeuner de travail pour esquisser les futurs contrats territoriaux.

Le contrat territorial succède au contrat régional unique, parvenu à échéance à la fin 2017. Il définit les orientations de développement territorial que la Région Occitanie pourra cofinancer. Des fonds régionaux peuvent ainsi être alloués à des initiatives locales porteuses d'innovation.

Alain Fauconnier, président du Parc des Grands Causses, Emmanuelle Gazel, vice-présidente de Région, Arnaud Viala, député, ainsi que tous les présidents des Communautés de communes, ont participé à cette discussion.

Le matin-même, Carole Delga s'était rendue à Roquefort : opportunité, pour le maire Bernard Sirgue, d'évoquer avec la présidente de Région le projet de revalorisation du village, porté par la Communauté de communes Saint-Affricain-Roquefort-7 vallons.

La Président de Région a aussi pu rencontrer la filière Roquefort avec la Confédération générale de Roquefort qui porte l'AOP.

Tour d'horizon avec Jean-Louis Chauzy

Premier président du Conseil économique, social et environnemental (Ceser) de la région Occitanie, Jean-Louis Chauzy s'est rendu au siège du Parc des Grands Causses le vendredi 13 avril.

Une forme de retour aux sources pour celui qui a présidé pendant vingt ans le Ceser Midi-Pyrénées : Jean-Louis Chauzy est natif de l'Aveyron. Deux jours après sa visite dans le Gard rhodanien pour évoquer la question des friches industrielles, c'est cette fois la thématique du train qui a retenu son attention lors d'une réunion de travail avec le président du Parc des Grands Causses, Alain Fauconnier, et le directeur Florent Tarrisse. Rappelons que le Parc des Grands Causses, à la demande de la présidente de Région Carole Delga, travaille sur un projet de territoire autour de la ligne SNCF Millau-Rodez.

Le président du Ceser Occitanie a également pris connaissance du Schéma de Cohérence Territoriale et des outils d'adaptation écologique en lien avec les projets économiques mais aussi de la diversité des dossiers que le Parc supervise. Il s'est dit, en l'occurrence, favorablement impressionné par le nombre de compétences portées par le Parc naturel régional et par la cohérence de sa stratégie territoriale. Appréciable !

En quatre pour le territoire

Courant novembre, le Parc naturel régional a exposé son bilan 2014-2018, tout entier tourné vers un projet de territoire durable et inventif, en liaison avec les collectivités locales.
A la faveur d'un point presse, le président Alain Fauconnier a mis en exergue l'implication du Parc des Grands Causses dans l'élaboration du territoire de demain. Impulser des stratégies territoriales en concertation avec les acteurs locaux, apporter une expertise technique aux collectivités, telles sont les vocations du Parc.
Le Parc a été chef d'orchestre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), véritable guide pour l'aménagement et le développement sur les vingt ans qui viennent. Il élabore actuellement le Plan Climat Air Énergie Territorial, pour un territoire à énergie positive. Il a impulsé la candidature - couronnée de succès - du sud-Aveyron au Pôle de pleine nature Massif Central. De la signalétique aux nouvelles mobilités, de la prévention des crues à la communication numérique, le Parc agit sur de nombreux fronts au service du territoire.

LES FAITS QUI ONT MARQUÉ LA VIE DU PARC

5
APPEL À PROJETS REMPORTÉS

- **Charte du Parc prorogée de 3 ans** soit, jusqu'en 2022
- **Inauguration des locaux de la DDT** situés au 1er étage du bâtiment
- Mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt **"French Mobility"**, projet MOBEDIS
- Obtention du Label **Grands sites Occitanie** le 13 avril
- Obtention de l'appel à projet attractivité **"Accompagner les nouveaux arrivants dans leur projet de vie"**
- Obtention de l'appel à projet **« Énergies renouvelables coopératives et citoyennes en région Occitanie »**
- Candidature à l'appel à projet national **"Plan alimentaire territorial"**

LES DONNÉES FINANCIÈRES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	PROGRAMME D'ACTIONS	STRUCTURE SYNDICAT MIXTE	TOTAL
FONCTIONNEMENT	1 113 165,25	1 497 594,06	2 610 759,31
INVESTISSEMENT	278 462,41	634 771,31	913 233,72

(source : compte administratif 2018)

BUDGET GLOBAL DES RECETTES

3 128 419,97 €

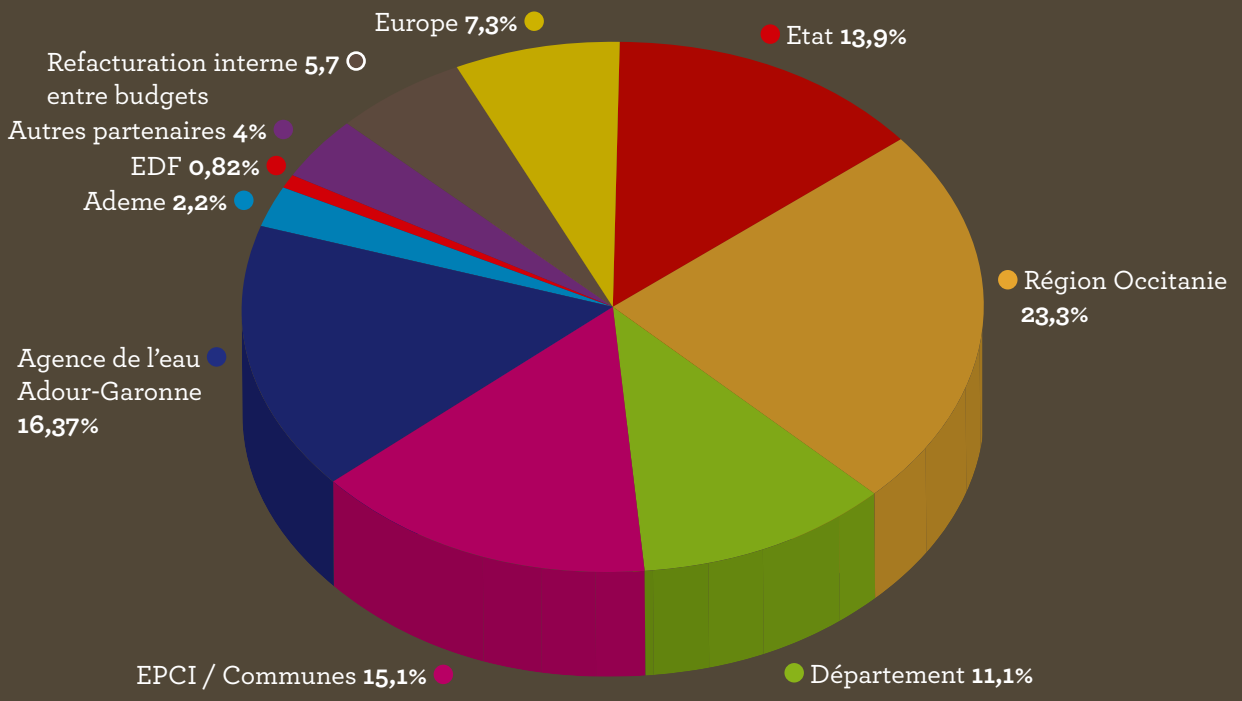

LE SYNDICAT MIXTE

À SAVOIR

JEAN BOYER, L'AMI DU PARC

Un ami - et un pionnier - du Parc naturel régional des Grands Causses s'en est allé en décembre 2018. Jean Boyer est décédé à l'âge de 87 ans. Lodévois de résidence, Jean Boyer a appartenu, avec Robert Roussel et Louis Valès, au trio fondateur du Parc naturel régional des Grands Causses au cours des années 80. Ancien président des Amis du Parc, il a continué, encore ces dernières années, à participer aux réunions de l'association avec une assiduité et un engagement qui ont forcé l'admiration.
Louis Valès nous a quittés à son tour en janvier 2019. Notre prochain Rapport d'Activités rendra hommage plus longuement à cet ancien maire d'Aguessac, poète et conteur qui, tout comme Jean Boyer, a défendu le projet du Parc des Grands Causses avec conviction et opiniâtreté.

LE BUREAU SYNDICAL

5 bureaux syndicaux ont eu lieu :

1er février – 23 mars – 8 juin – 19 octobre – 16 novembre

MEMBRES

Président :
Monsieur Alain FAUCONNIER

Vice-Président représentant la Région Occitanie :
Emmanuelle GAZEL

Vice-Président représentant le Département de l'Aveyron :
Monsieur Christophe LABORIE

Vice-Président représentant les Communautés de communes :
Monsieur Christian FONT

Vice-Présidente représentant les Communes urbaines :
Madame Sylvie AYOT

Vice-Présidente représentant les Communes rurales :
Evelyne STAHL

Membres :
Monsieur Bernard ARNOULD
Monsieur Philippe RAMONDENC
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE

Personne associée :
Monsieur François GIACOBBI

LE COMITÉ SYNDICAL

5 comités syndicaux ont eu lieu : 9 février – 6 avril – 29 juin – 8 novembre (SCoT) – 30 novembre

	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
REGION OCCITANIE	Zina BOURGUET	Patrick CASES
	Monique BULTEL HERMENT	Stéphane BERARD
	Emmanuelle GAZEL	Vincent LABARTHE
	Jean-Luc GIBELIN	Attente délibération Région
	Aurélie MAILLOLS	Nelly FRONTANAU
	Jean-Sébastien ORCIBAL	Christian DUPRAZ
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	Annie BEL	Christine PRESNE
	Sébastien DAVID	Alain MARC
	Émilie GRAL	Valérie ABADIE ROQUES
	Christophe LABORIE	Jean-Philippe ABINAL
	Christel SIGAUD LAURY	Camille GALIBERT
	Danielle VERGONNIER	Jean-Pierre MASBOU

COMMUNES URBAINES		
COMMUNE DE MILLAU	Claude ASSIER	Hugues RICHARD
	Sylvie AYOT	Elodie PLATET
	Claude CONDOMINES	Thierry SOLIER
	Philippe RAMONDENC	Denis BROUGNOUNESQUE
COMMUNE DE SAINT-AFFRIQUE	Alain FAUCONNIER	Boris BENEZECH
COMMUNE DE SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU	Alain GAL	Olivier de POUZILHAC
	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
COMMUNAUTES DE COMMUNES		
CAUSSES À L'AUBRAC	Jean-Michel LADET	Alain VIOULAC
LARZAC ET VALLÉES	Richard FIOL	Henri REGORD
MILLAU-GRANDS-CAUSSES	Daniel DIAZ	Claude ALIBERT
	Simone GELY	Alain ROUGET
	Hubert GRANIER	Bernard SOULIE
	Bernard POURQUIÉ	Achille FABRE
	Gérard PRÊTRE	Alain NAYRAC
	Christophe SAINT-PIERRE	Bérénice LACAN
MONTS, RANCE ET ROUGIERS	Bernard ARNOULD	Claude CHIBAUDEL
MUSE ET RASPES DU TARN	Daniel AURIOL	Dominique BOYER
SAINT-AFFRICAIN, ROQUEFORT, 7 VALLONS	Christian FONT	Michel BERNAT
	Pierre PANTANELLA	Patrick GUENOT
	Jean-Jacques SELLAM	Michel VERGELY
COMMUNES RURALES		
TERROIR « LE SÉVERAGAIS »	Evelyne STAHL	Marie-Thérèse GAY
TERROIR « LE CAUSSE NOIR, LES GORGES DE LA DOURBIE ET DE LA JONTE »	Paul DUMOUSSEAU	Joël ESPINASSE
TERROIR « LE CAUSSE DU LARZAC, PAYS TEMPLIER ET HOSPITALIER »	Sylvain Henri GOUBY	Christian VERLAGUET
	Roger ROUQUETTE	Reine SABLAYROLLES
TERROIR « LE PAYS DE ROQUEFORT, LE SAINT-AFFRICAIN ET LES ROUGIERS »	Marc AYRAL	----------
	Anne-Marie CONSTANS	Elian ROQUES
	Michel LEBLOND	Sébastien VILLENEUVE
	Martine ROUQUETTE	Adeline BOUDOU-THERON
	Michel SIMONIN	Marc TOURRET
	Bruno SIMONNET	Robert TOBIN
	Michel SIMONIN	Marc TOURRET
TERROIR « LES RASPES DU TARN ET LES MARCHES DU LÉVEZOU »	Marcel CALMELS	Jean-Claude ARGUEL
	Arnaud VIALA	Émilie GAYRAUD
	Nadine IZARD	Hubert CAPOULADE
TERROIR « LE MILLAVOIS »	Max DALET	Patrick MACIEJEVSKI
	André MAZET	Véronique LOMBARD

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE : REGARDS D'EXPERTS

Le Comité scientifique du Parc des Grands Causses contribue à une meilleure connaissance du territoire, grâce à l'expertise et aux travaux de recherche de ses membres. Il se compose de 21 personnes, archéologues, géologues, botanistes ou encore sociologues. Son président est Didier Hermant, docteur ès Sciences de l'Université de Bourgogne, ornithologie-écologie. En juin 2018, le comité a publié le troisième numéro de sa revue « Regards sur le Parc », consacré à la vallée du Cernon.

L'année 2018 a été marquée par la disparition d'Alain Vernhet, archéologue, artisan des fouilles du site gallo-romain de La Graufesenque, qui a été un membre éminent du Comité scientifique. Nous tenons ici à lui rendre hommage.

MEMBRES

PRÉSIDENT
HERMANT Didier
Docteur és Sciences de l'Université de Bourgogne – Ornithologie, écologie
Responsable du cycle BTSA Gestion protection de la nature
MFR « Valrance »
12380 SAINT SERNIN SUR RANCE

VICE-PRÉSIDENT
RICARD Jacques
Géologie, hydrogéologie
Retraité ingénieur

BALITEAU Lucas
Entomologie, Président Honoraire de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement de Midi-Pyrénées (OPIE-MP)

BERNARD Christian
Botanique
Professeur retraité enseignement agricole

BERTHEMY Bruno
Ornithologie

BONNIOL Jean-Luc
Anthropologie
Professeur émérite, Aix-Marseille université

BRIANE Gérard
Géographe, maître de conférences Université Toulouse II

CAMPAGNE SIMON Pierre
Economie du développement local, Professeur Emérite au CIHEAM - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

CONSTANS Michèle
Paysage et aménagement, Architecte paysagiste, enseignante ENFA, Chercheure UTM ENFA – Castanet Tolosan

CORNELOUP Jean
Sociologie des pratiques récréatives et du développement local en milieu rural
Maître de conférence-HDR, UFR STAPS, Clermont-Ferrand - Laboratoire Territoires, UMR PACTE - CNRS Grenoble, Président du réseau sportsnature.org

COUFFIN Patrick
Histoire-géographie, Occitan
Professeur certifié d'Occitan-langue d'Oc ; retraité Docteur ès lettres Etudes occitanes

CRUBEZY Eric
Anthropologie moléculaire, Docteur en médecine, Docteur Es-Sciences, Directeur de laboratoire Laboratoire AMIS, Université Paul Sabatier Toulouse 3

DELMAS Jean
Patrimoine, nature, Président de l'Union Sauvegarde du Rouergue

GRUAT Philippe
Archéologie, Directeur Service départemental d'archéologie

MAILLIE Michel
Histoire, archéologie

MARCENY Gaël
Ornithologie

MARSAT Jean-Bernard
Managements stratégique et territorial Ingénieur Chercheur, Docteur en science de l'environnement et sciences de gestion IRSTEA - Aubière

PISTRE Séverin
Hydrogéologie Karstique
Professeur des Universités
Laboratoire Hydrosciences Université Montpellier 2

SCHATZ Bertrand
CEFE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive)
Ecologie des communautés et de la conservation
Montpellier

SERRES Jean-Pierre
Préhistoire, archéologie générale
Conservateur Musée de la Préhistoire Roquefort

VERGELY Pierre
Géologie
Docteur en Sciences - Professeur Université

VERNHET Alain
Archéologie régionale
Retraité CNRS, ancien conservateur Musée Millau

CHARTE DU PARC *

OBJECTIFS 2022

Elle guide l'ensemble de nos actions : la Charte du Parc constitue le socle de notre projet de territoire. Comme en témoigne ce rapport d'activités, toute notre activité s'y rapporte !

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a fait passer de 12 à 15 ans la durée de classement des Parcs.

Aussi, par décret en date du 5 janvier 2018, le Premier Ministre a prorogé de trois ans le classement du Parc naturel régional des Grands Causses. En conséquence, sa Charte, initialement renouvelable en 2019, reste en vigueur jusqu'en 2022.

D'ici là, un formidable chantier participatif nous attend : l'élaboration de la future Charte 2022-2037. Des élus aux associatifs, des acteurs économiques aux usagers, tous les citoyens sont invités à contribuer à ce texte de référence. C'est une formidable aventure humaine qui s'ouvre : il s'agit d'imaginer et de façonner ensemble l'avenir de notre territoire. Pour l'équipe du Parc, la Charte déterminera aussi tout un champ des possibles qu'elle s'attachera alors, avec la dynamique qui est la sienne, à rendre réalités.

En 2018, une étape préalable a commencé : la bilan de la Charte actuelle. C'est véritablement en 2019 qu'ont lieu la concertation et les ateliers pour la construction collective de la future Charte.

Objectif 2022 : c'est sur cet horizon que se termine notre rapport d'activités 2018. Merci de votre lecture !

PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 – 12 101 Millau cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Florent Tarrisse
*
COORDINATION
Nadège Grimal
*
RÉDACTION
Pierre-Emmanuel Parais
*
CRÉDITS PHOTOS
©C.Aussaguel, PNRGC (Jérôme Bussière, Nadège Grimal, Laure Jacob, Roxanne Wilhelm-Jammes, Corentin Boyer, Karine Fabreguettes)
*
IMPRESSION
Rapport d'activités tiré à 500 exemplaires en mars 2019
Imprimé sur papier recyclé, à partir d'encres à base végétales par Imprimerie du Progrès.
*
CONCEPTION GRAPHIQUE
UnderKult®